



Rapport d'orientations budgétaires

2026 

SOMMAIRE

Cadre juridique du Débat d'Orientation Budgétaire

Contexte économique

1. Perspective macro-économique
2. Contexte de la zone Euro national

Orientations de la loi de finances spéciale en l'absence de vote d'une loi de Finances pour 2026

Situation Financière de la ville de Bonneville

Etat du Personnel

Orientations Budgétaires 2026 et perspectives

1. Section de fonctionnement
2. Section d'investissement



Le cadre juridique du Débat d'Orientation budgétaire (DOB)

- ❑ **Le débat d'orientation budgétaire**, étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités, participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.
- ❑ **L'objectif est de discuter des orientations budgétaires** de la collectivité et **d'informer** sur la situation financière.
- ❑ **Le DOB est une étape obligatoire** dans le cycle budgétaire dans les communes et EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (article L2312-1 et L5211-36 du CGCT). Il doit avoir lieu dans les dix semaines précédant l'examen du budget primitif par l'assemblée délibérante. En cas d'absence du DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.
- ❑ Le DOB doit être présenté **10 semaines avant** l'examen du budget pour tous les établissements en M 57.



Le cadre juridique du Débat d'Orientation budgétaire (DOB)

- ❑ Le **budget primitif** est voté au cours d'une **séance ultérieure et distincte**. Le DOB ne peut intervenir ni lors de la même séance ni le même jour que le vote du budget.
- ❑ Le **DOB doit prendre la forme d'un Rapport** sur les **Orientations Budgétaires**(ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette (décret n° 2016-841 du 24 juin 2016). Il est présenté dans les 10 semaines précédant le vote du budget primitif.
- ❑ **De plus dans les collectivités de plus de 10 000 habitants**, le rapport doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs (décret n° 2016-841 du 24 juin 2016).





Le cadre juridique du Débat d'Orientation budgétaire (DOB)

- ❑ **Le DOB des communes membres d'un EPCI doit être transmis** obligatoirement au Président de l'EPCI et celui des EPCI aux Maires des communes membres dans un délai de 5 jours minimum avant la tenue du conseil
- ❑ **Dans un délai de 15 jours également suivant la tenue du DOB**, il doit être mis à la disposition du public au siège de l'EPCI ou de la commune. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen : site internet, publication, ...
- ❑ Enfin, **afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles**, le rapport doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois après son adoption.



Contexte économique

1. Perspective macro-économique

Monde: la croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs

Pour les deux prochaines années, la croissance mondiale devrait connaître un ralentissement, à 2,9% en 2025 et 2,8% en 2026 après 3% en 2024. La croissance aux Etats-Unis ralentirait pour atteindre 1,8% en 2025 et 2026, après 2,8% en 2024 (rythme élevé). Les risques sur la croissance mondiale demeurent donc élevés.

En zone euros, la croissance est attendue à 1,3 % cette année et serait quasi inchangée en 2026 (1,2 %), même si celle-ci ferait face à des forces contraires (relance de l'investissement en Allemagne, impact négatif des droits de douane).

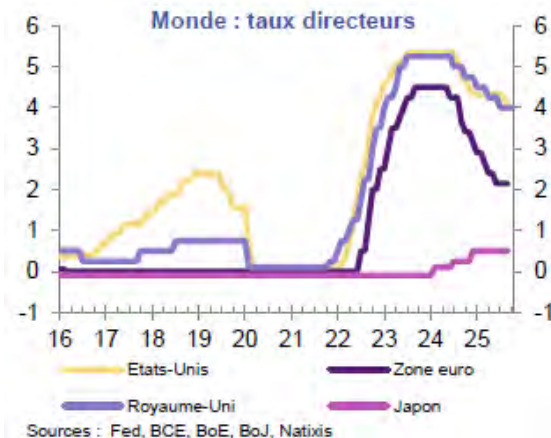
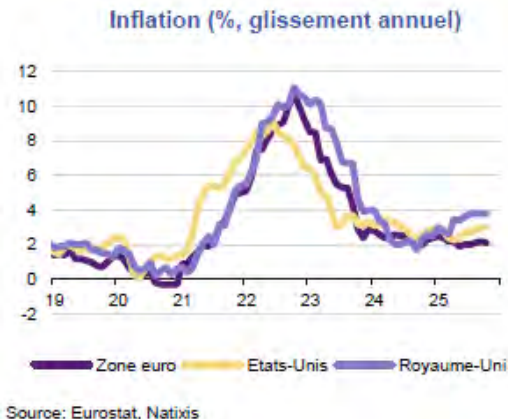
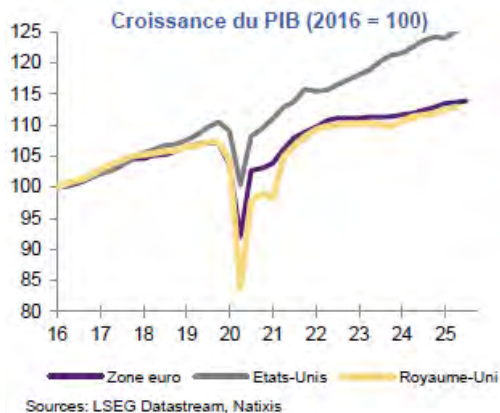
Côté politique monétaire, la Fed poursuivrait son cycle de baisses de taux jusqu'à un taux terminal de 3% en avril 2026, tandis que la BCE s'arrêterait à 2 %. Les Etats-Unis sont exposés à un fort ralentissement du marché du travail et à des risques inflationnistes liés aux droits de douane.

Les tensions géopolitiques se renforcent avec la Russie et au Moyen Orient. A l'inverse, une détente sur les droits de douane, la relance allemande et le virage de la défense en Europe constituent des relais de croissance qui pourraient être supérieurs à nos attentes.



Contexte économique

1. Perspective macro-économique



Dans la zone EURO, la croissance s'établirait à 1,3 % en 2025 puis 1,2% en 2026 (0,8% en 2024). L'Espagne tire la croissance européenne (2,9% attendu), la France résiste malgré les incertitudes politiques (+0,9%) alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3%) et en Italie. En 2026, la croissance devrait reprendre en Allemagne (+1,3% - plan de relance) et ainsi contribuer à la croissance européenne

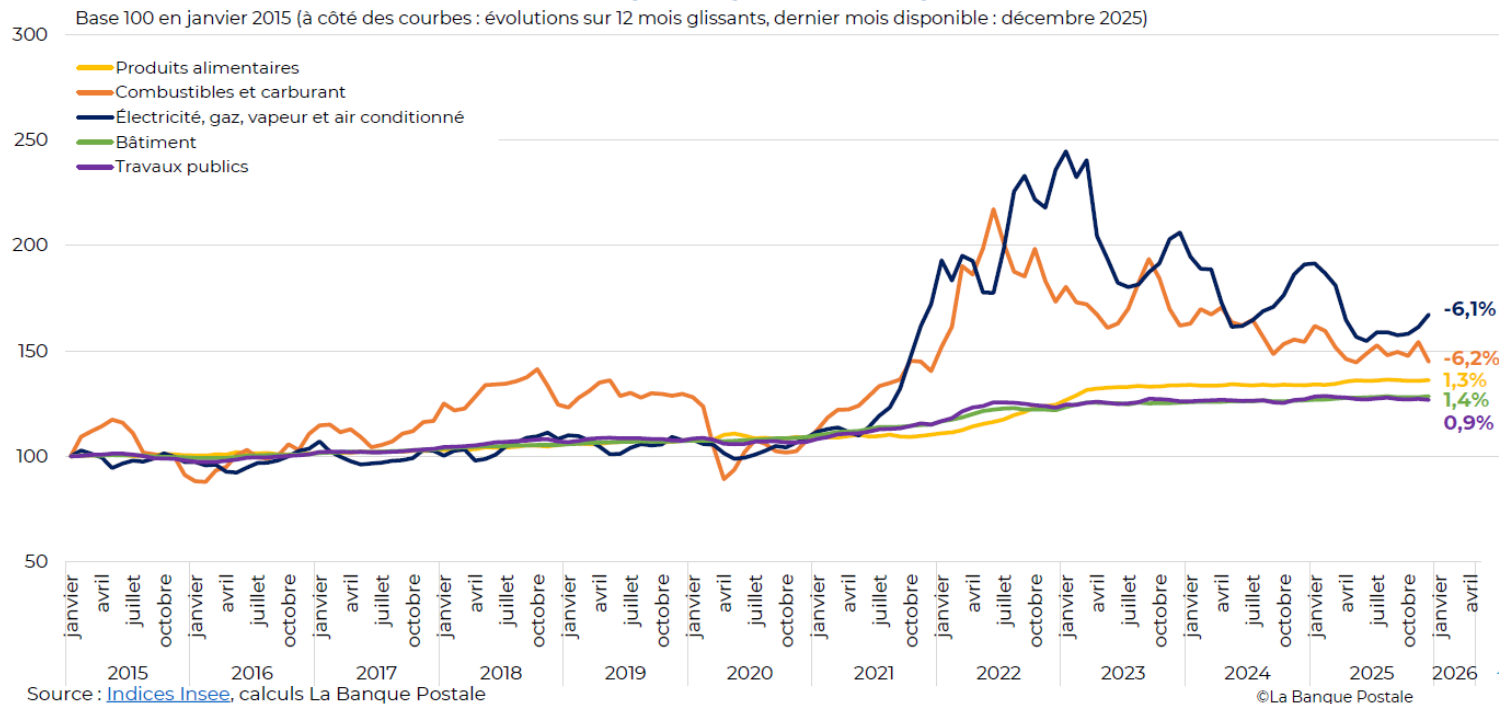




Contexte économique

2. Perspective de la zone euro

Indices de prix impactant la dépense locale





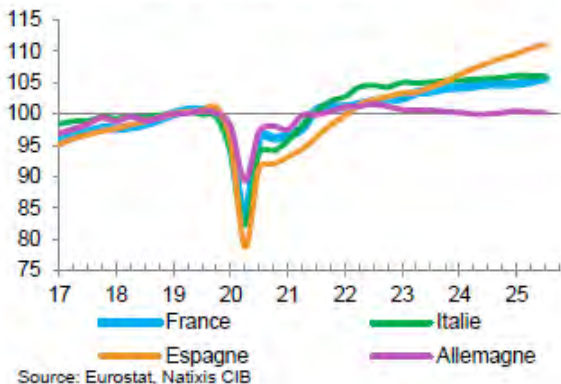
Contexte économique

2. Perspective de la zone euro

Hypothèse retenue : croissance du PIB de 1,5 % en 2025 et autour de 1,2% en 2026

- ❑ L'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE cette année, à 2,1 %, avant de fléchir plus nettement l'année prochaine à 1,7 %, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz.
- ❑ L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2 %, avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays et notamment en Allemagne où le salaire minimum est attendu en hausse de 14 %.

Croissance du PIB (T1-2019 = 100)



Prévisions annuelles Zone euro	2025	2026
BCE (déc. 2025)	+1,5%	+1,2%
Commission européenne (nov. 2025)		+1,6%
OCDE (déc. 2025)		+1,2%
FMI (oct. 2025)		+1,1%

Source : La Banque Postale mars 2026



Contexte économique

2. Perspective de la zone euro

Prévisions d'inflation

Prévisions annuelles France	2025	2026
Insee (déc. 2025)	IPC : +0,9% IPCH : +0,9%	+1,5 % (sur un an en juin 2026)
Banque de France (déc. 2025) - IPCH		+1,3%
Commission européenne (nov. 2025) - IPCH		+1,3%
OCDE (déc. 2025)		+1,3%
FMI (oct. 2025) - IPCH		+1,5%
Gouvernement (PLF 2026)		+1,3%

Prévisions annuelles Zone euro	2025	2026
BCE (déc. 2025) - IPCH	+2,1%	+1,9%
Commission européenne (nov. 2025) - IPCH		+1,9%
OCDE (déc. 2025) - IPCH		+1,9%
FMI (oct. 2025) - IPCH		+1,9%

Les prévisions d'inflations (1,3%) sont inférieures à celles de 2025 (1,7%) pour la France

Elles sont aussi en baisse sur la zone euro mais néanmoins supérieures au taux envisagé sur le territoire national. La cible des 2% sur la zone euro est atteinte.

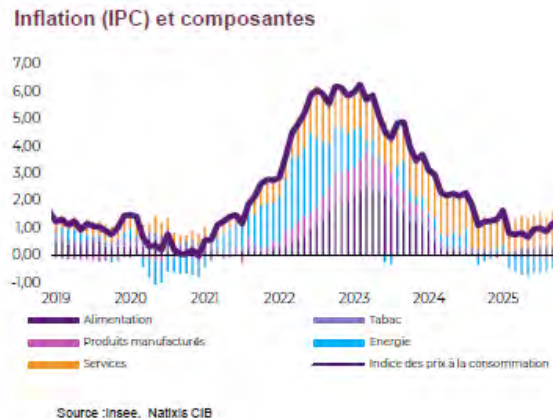
Les taux directeurs de la BCE ne devraient pas connaître d'évolution.



Contexte économique

3. Contexte national

- Taux d'inflation 2021: + 1,6%
- Taux d'inflation 2022: + 5,2%
- Taux d'inflation 2023: + 4,9%
- Taux d'inflation 2024 : + 2,3%
- Taux d'inflation 2025 : +2,1%
- Taux d'inflation prévisionnel 2026 : +1,3%



L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025.

L'inflation française resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par la baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro, la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel.

Le conflit récent au Moyen Orient pourrait cependant avoir un impact sur les cours.



Contexte économique

3. Contexte national

❑ Coup de frein sur l'emploi :

Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente (-112 100 emplois) ; il s'agit du 4ème trimestre consécutif de baisse d'une année sur l'autre après près de quatre ans d'augmentation (les emplois privés restent 1 million au-dessus de leur niveau du quatrième trimestre 2019).

❑ Ralentissement des salaires :

En glissement annuel, les salaires horaires ont légèrement ralenti à 2 %, après 2,5 % au 1er trimestre.

❑ Taux de chômage attendu en légère hausse :

Le taux de chômage (BIT) est resté stable au 2ème trimestre 2025 à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %, la croissance du PIB étant attendue sous son potentiel l'an prochain dans un contexte d'incertitudes politiques persistantes.





Contexte économique

3. Contexte national dégradé

▷ La dette publique a augmenté de **46%** depuis **2017**.

- La dette publique a augmenté de **45,8%** entre 2017 et 2024 (soit une hausse d'un peu plus de 1 Md€).
- Cette dette devrait représenter **112,8 points de PIB** en 2024 (+2,9 points par rapport à 2023).
 - La France présente le 3^{ème} ratio de dette publique le plus élevé après la Grèce et l'Italie.
 - L'accélération de l'endettement résulte pour partie des crises récentes (crise sanitaire et crise de l'énergie) : environ 250 Md€
 - Elle est surtout liée au déséquilibre structurel des finances publiques, en particulier à l'alourdissement du déficit des retraites couvert par le budget de l'Etat.
- **La dette des collectivités locales a augmenté (208,5 Md€ en 2023)**, mais son poids, en points de PIB, est relativement stable (autour de 9%).
 - Cette dette ne finance que les dépenses d'équipement des collectivités.

▷ **Doublement de la charge de la dette depuis 2020.**

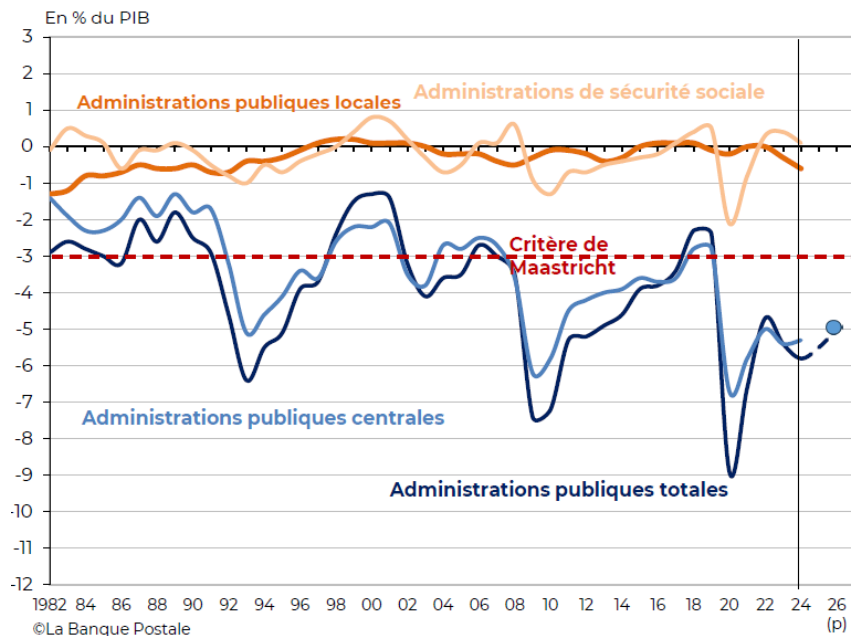
- La charge de la dette est passée de **30 Md€ à 60 Md€** en 5 ans, alors même que les taux étaient faibles.
- Le risque d'une dégradation des conditions de financement est déjà une réalité : **les taux à 10 ans pour la France sont aujourd'hui plus élevés que ceux de la Grèce et du Portugal.**
- Selon la Commission des finances de l'AN, la charge de la dette pourrait monter à **100 Md€ d'ici 2028.**



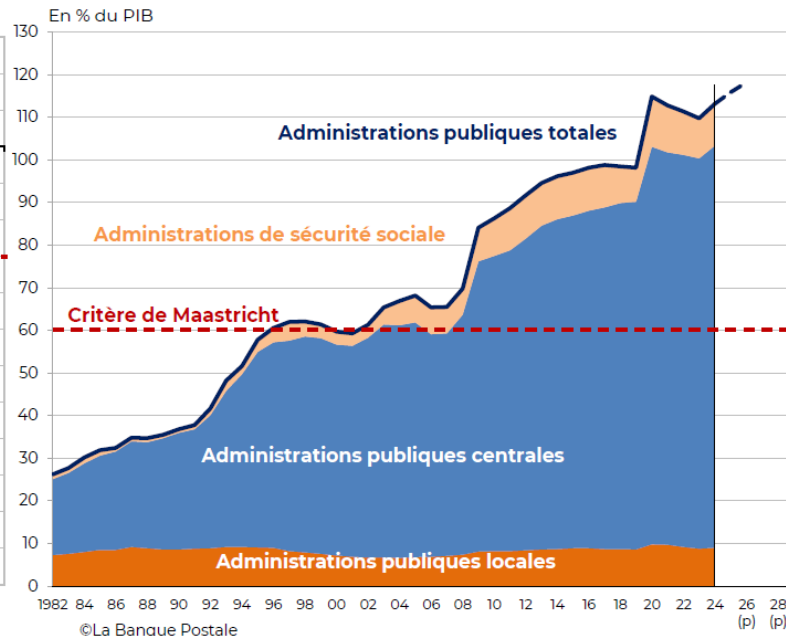
Contexte économique

3. Contexte national dégradé

Le déficit des administrations publiques



La dette des administrations publiques



Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (loi de finances pour 2026)



Contexte économique

3. Contexte national dégradé

Finances locales en 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 2,6	277,5	+ 2,2	283,7	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 6,4	79,7	+ 1,2	80,6
Recettes fiscales	+ 1,9	176,9	+ 2,4	181,1	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 0,1	40,5	- 0,1	40,5	- Autofinancement (5)=(3)-(9)	- 3,9	44,9	- 1,6	44,2
Participations	+ 7,0	16,4	+ 1,7	16,7	- Recettes d'investissement (6)	+ 4,0	27,0	+ 3,6	28,0
Produit des services	+ 5,3	27,5	+ 5,3	28,9	- Flux net de dette (7) =		+ 7,8		+ 8,5
Autres	+ 7,4	16,3	+ 1,7	16,6	- Emprunts nouveaux*	+ 28,0	26,8	+ 3,6	27,7
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 3,7	235,6	+ 2,5	241,4	- Remboursements* (8)	+ 1,3	19,0	+ 1,4	19,2
Dépenses de personnel	+ 4,2	83,0	+ 3,3	85,8	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	- 3,0	-	- 1,9
Charges à caractère général	+ 5,7	60,6	+ 1,6	61,6	ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 3,8	212,7	+ 4,0	221,2
Dépenses d'intervention	+ 2,3	80,6	+ 2,5	82,6					
Autres	- 8,9	6,0	- 0,3	6,0					
Intérêts de la dette	+ 12,8	5,4	+ 1,5	5,5					
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	- 3,4	41,9	+ 0,9	42,3					
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	- 7,1	22,9	+ 0,5	23,0					

En 2025, les dépenses d'investissement du bloc communal ont continué de croître.

Communes, groupements à fiscalité propre, syndicats, départements, régions, collectivités à statut particulier

Source : La Banque Postale



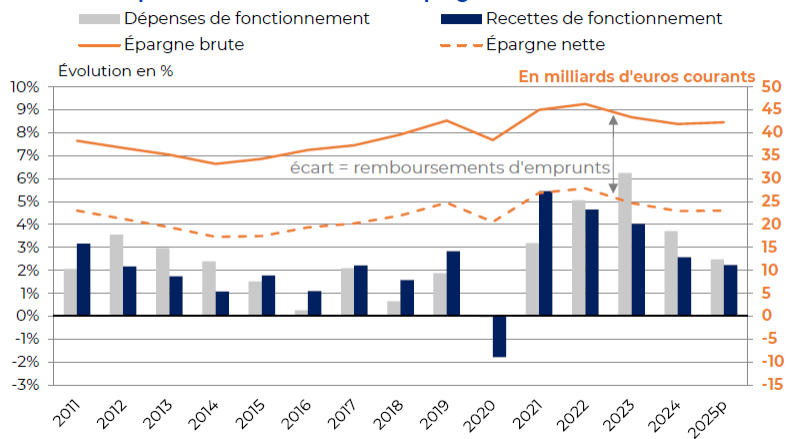
Contexte économique

3. Contexte national

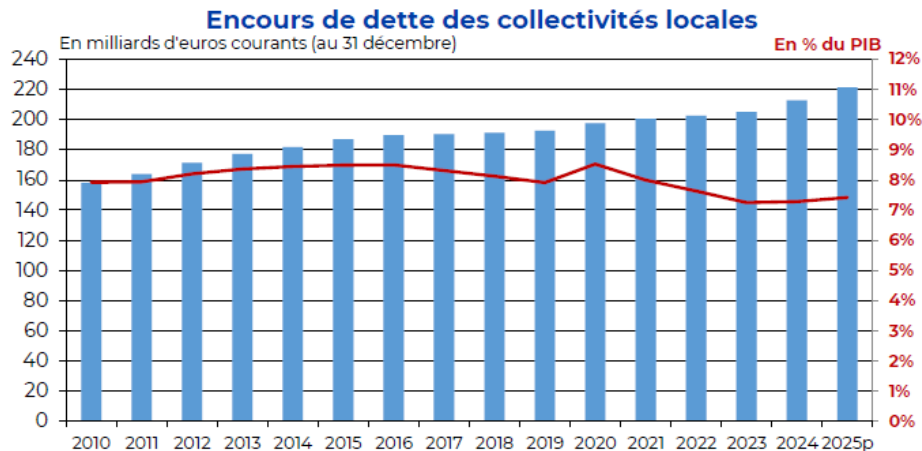


Des investissements toujours dynamiques de la fin des mandats municipaux

Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales



Source : La Banque Postale



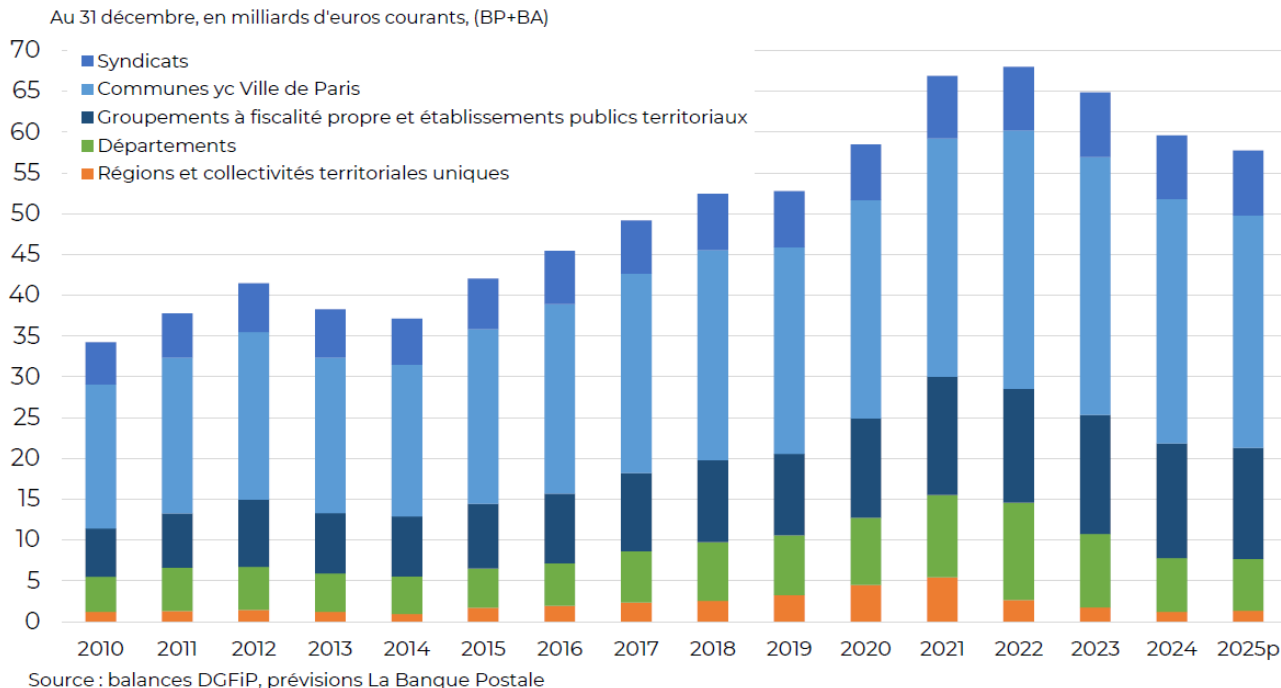
Un encours de dette qui continue de croître au niveau des collectivités locales:
+ 4% pour l'ensemble des collectivités
+ 3,5 % pour le bloc communal (budgets annexes compris)



Contexte économique

3. Contexte national

Évolution de la trésorerie des collectivités locales

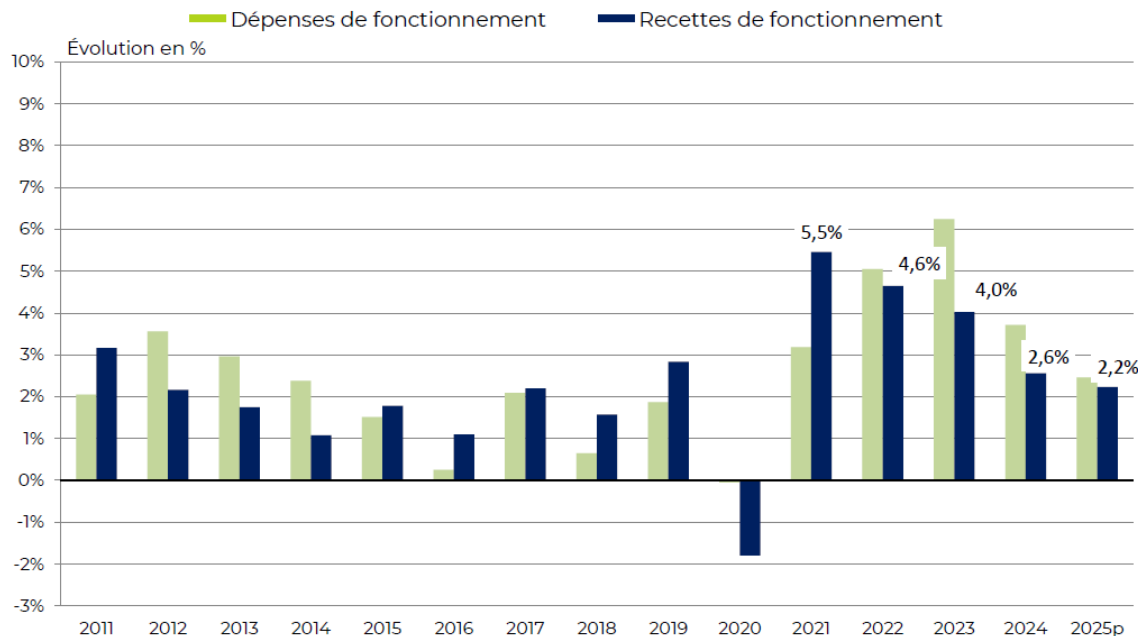


On assiste à un recours conjoncturel à l'emprunt et un nouveau prélèvement sur les trésoreries des collectivités locales



Situation des finances locales

Évolution des recettes et dépenses de fonctionnement des collectivités locales



Source : balances DGFIP, prévisions La Banque Postale

Des recettes fiscales en hausse limitée alors qu'elles représentent la moitié environ des ressources des collectivités. Cette hausse était en partie due à la revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives, indexée sur l'évolution des prix



2. Contexte national – une loi de finances n°2026-103 du 19 février 2026 tant attendue!

Chronologie des faits



14/10/2025

Dépôt du projet de loi de finances (une semaine après le délai légal)

22/11/2025 Rejet de la première partie par l'Assemblée nationale (AN) et transfert au Sénat

04/12/2025 Adoption de la première partie par le Sénat

15/12/2025 Adoption du PLF par le Sénat en première lecture

19/12/2025 Échec de la Commission mixte paritaire (CMP)



26/12/2025

Promulgation de la [loi spéciale](#) (art. 47 Constitution et 45 LOLF)

29/12/2025 Promulgation du [décret n°2025-1397](#) portant répartition des crédits relatifs aux services votés (art. 47 Constitution) pour assurer la continuité des services publics

30/12/2025 Promulgation de deux circulaires de mise en œuvre du décret (cf. [DOB 2026 – édition spéciale](#))



13/01/2026

Reprise de l'examen du projet de loi de finances (PLF) 2026 à l'AN

20/01/2026 49§3 sur la première partie du PLF

23/01/2026 49§3 sur la deuxième partie du PLF

28/01/2026 Deuxième lecture au Sénat

30/01/2026 49§3 sur l'ensemble du PLF

02/02/2026 Adoption définitive par le Parlement

02/02/2026 Saisine du conseil constitutionnel

19/02/2026 Décision du conseil constitutionnel



20/02/2026

20/02/2026 Promulgation de la loi de finances pour 2026



2. Contexte national – LFI n°2026-103 du 19 février 2026 ARTICLE 192 - DGF

Dispositions concernant les dotations et la péréquation

Art. 192 : Répartition de la DGF et autres mesures sur le calcul des dotations

- [Hausse des dotations de péréquation](#)
- Diverses mesures de clarification

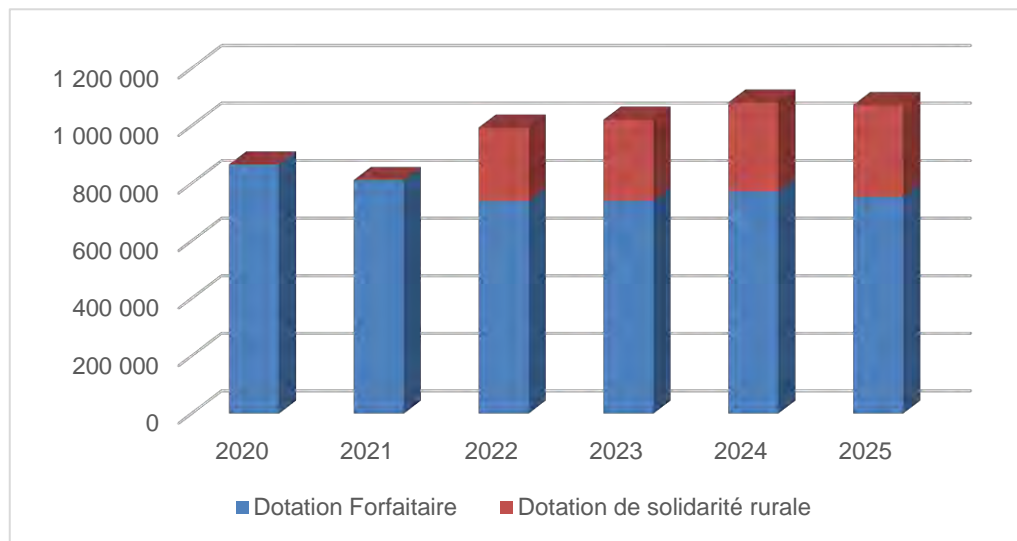
La **Dotation Globale de Fonctionnement** des Communes est constituée de :

- la Dotation Forfaitaire des Communes
- la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)
- la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)
- la Dotation Nationale de Péréquation (DNP), expression de la volonté de l'Etat de favoriser les dispositifs de péréquation au sein de la DGF afin de rendre sa répartition toujours plus équitable



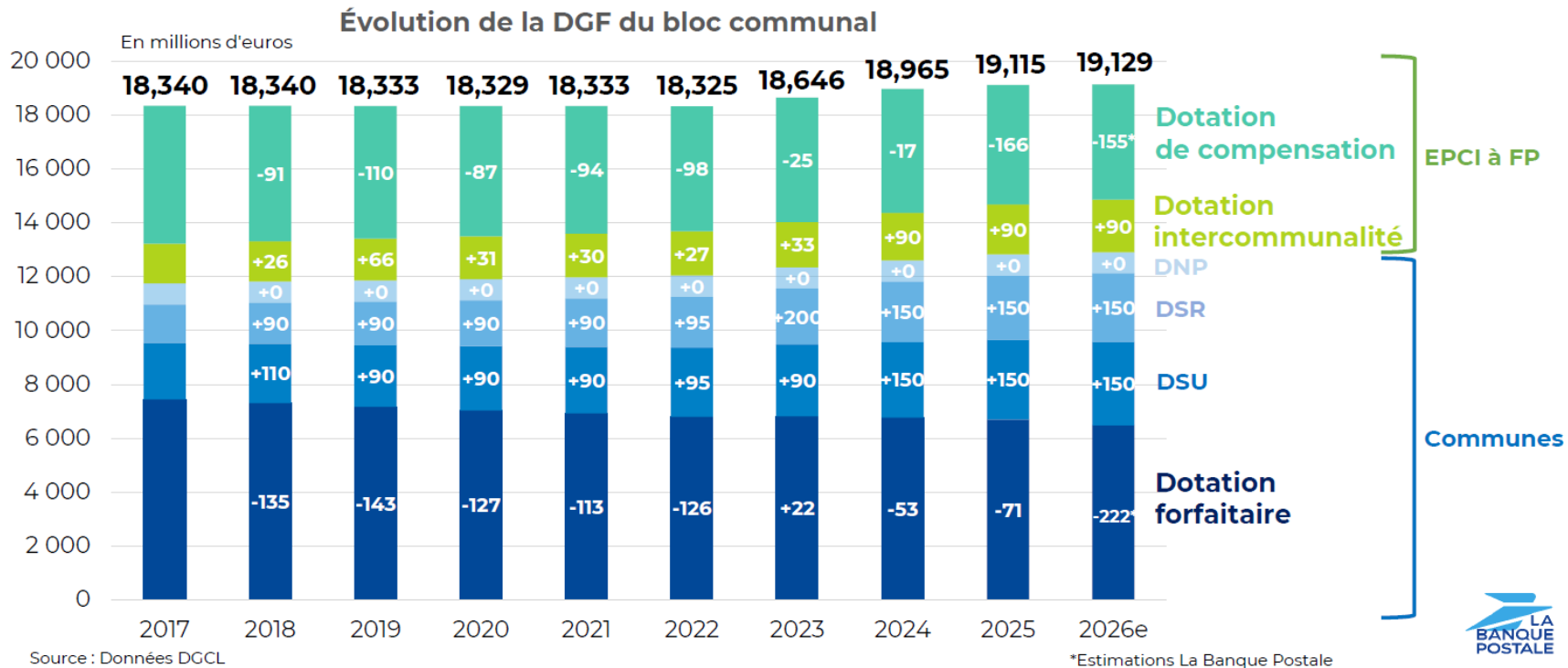
2. Contexte national – LFI n°2026-103 du 19 février 2026 ARTICLE 192 - DGF

Evolution de la DGF pour la commune de Bonneville





2. Contexte national – LFI n°2026-103 du 19 février 2026 ARTICLE 192 - DGF

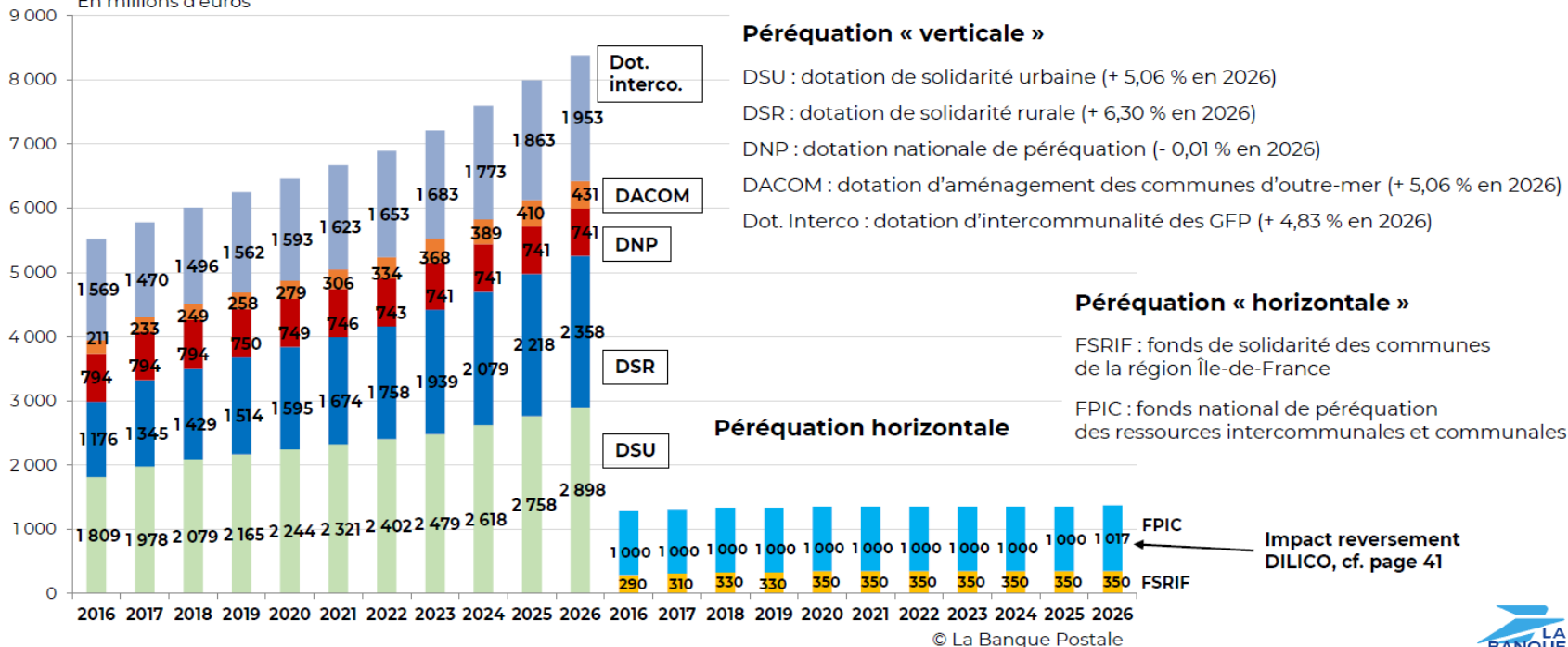




2. Contexte national – LFI n°2026-103 du 19 février 2026 ARTICLE 178

Art. 178 : Poursuite de la montée en charge de la péréquation « verticale » (DSU/DSR) au sein du bloc communal

En millions d'euros



Source : DGCL, Dotations y compris les COM et après prélèvements outre-mer pour la DSU, DSR et DNP



2. Contexte national – LFI n°2026-103 du 19 février 2026

ARTICLE 129 – DGF et variable d’ajustement

Art. 129 : Montant des variables d’ajustement (1/2)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Différence 2026/2025	Évolution 2026/2025
DCRTP	2 906 M€	2 880 M€	2 875 M€	2 841 M€	2 411 M€	1 883 M€	-528 M€	-21,91 %
Régions	492 M€	467 M€	467 M€	467 M€	278 M€	98 M€	-181 M€	-64,92%
Départements	1 268 M€	1 268 M€	1 263 M€	1 243 M€	1 204 M€	1 174 M€	-30 M€	-2,49%
Bloc communal	1 145 M€	1 145 M€	1 145 M€	1 131 M€	929 M€	611 M€	-318 M€	-34,21%
FDPTP	284 M€	284 M€	284 M€	271 M€	214 M€	164 M€	-50 M€	-23,33 %
Dotation carrée	413 M€	388 M€	378 M€	378 M€	378 M€	370 M€	-8 M€	-2,09 %
Régions	41 M€	16 M€	16 M€	16 M€	16 M€	7,9 M€	-8 M€	-49,98 %
Départements	372 M€	372 M€	362 M€	362 M€	362 M€	362 M€	0 M€	0,00%
PSR de compensation du relèvement du seuil du VM – AOM	48 M€	48 M€	48 M€	48 M€	48 M€	48 M€	0,0	0,00 %

©La Banque Postale

Total des dotations ajustées (LFI 2026) : 2 625,6 M€, en baisse de 586,3 M€ (soit 19,5 %)

DCRTP : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

FDPTP : fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle

Dotation carrée : dotation pour transferts de compensations d’exonérations relatives à la fiscalité locale

PSR : prélèvement sur les recettes (de l’État)

VM - AOM : versement mobilité - autorités organisatrices de la mobilité



2. Contexte national – LFI n°2026-103 du 19 février 2026 ARTICLE 129 – DGF et variable d’ajustement

Art. 129 : réduction du PSR de compensation de la réforme des valeurs locatives des établissements industriels (1/2)

- ❑ Application d’un coefficient de minoration de 19,3% sur la compensation versée aux EPCI et aux communes en lien avec la réforme de 2021 consistant à diviser par 2 les valeurs locatives des établissements industriels en matière de CFE et de TFBP

- ❑ Plafonnement de l’impact à 2% des recettes réelles de fonctionnement :
 - effet estimé à 109M€ pour quelque 2000 communes
 - effet estimé à 57m€ pour environ 220 EPC

Impact estimé pour la commune de Bonneville de la baisse des compensations de l’Etat : - 69k€ sur 797k€



2. Contexte national – LFI n°2026-103 du 19 février 2026 ARTICLE 130 - FCTVA

Art. 130 : Le FCTVA (1/3)

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) :

- Modification du calendrier de versement pour les EPCI (retour au droit commun : fin de la contemporanéité. Pour rappel : 1,2 Md€ de FCTVA pour les EPCI en 2024, dont environ les 5/6 étaient contemporains.
- Rétablissement du versement pour les collectivités qui réalisent des travaux dans le cadre de leurs concessions d'aménagement ;
- Simplification pour les collectivités situées dans des communes reconnues en état de catastrophe naturelle.

La commune de Bonneville n'est pas impactée car elle perçoit déjà le FCTVA en régime N+2



2. Contexte national – LFI n°2026-103 du 19 février 2026 ARTICLE 196 – DILICO II

Art. 196 : Le DILICO II

Le **dispositif de lissage conjoncturel** des recettes fiscales des collectivités est renouvelé et adapté.

Les EPCI ayant un indice synthétique supérieur à 110% de l'indice synthétique moyen sont concernés. Le plafonnement est limité à 2% des recettes de fonctionnement des budgets principaux 2023.

Les communes sont exonérées de contribution pour 2026

Comme pour le DILICO 2025, les reversements sont restitués par tiers sur 90% des montants ponctionnés. 10% des montants seront réaffectés par tiers annuels aux trois fonds de péréquation (FPIC, fonds DMTO, fonds de solidarité régional)



Pour la commune de Bonneville :

- **Aucun prélèvement en 2025**
- **Une restitution à hauteur de 2.697 € (recette de fonctionnement)**

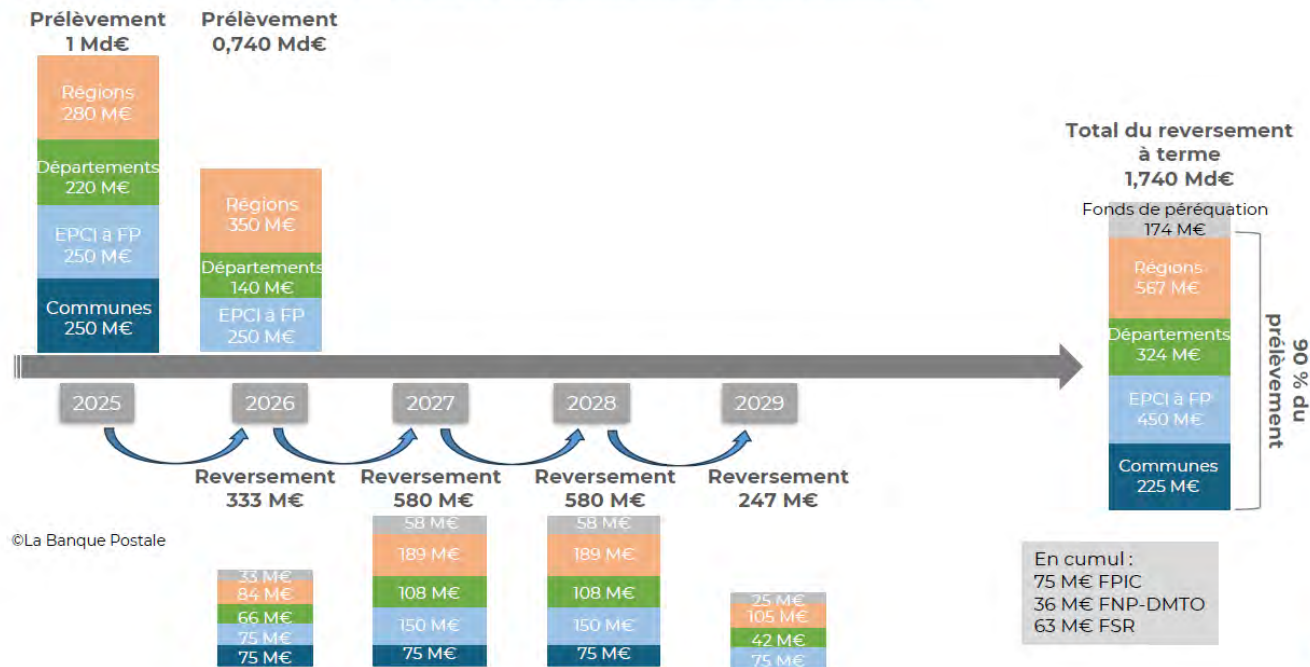


2. Contexte national – LFI n°2026-103 du 19 février 2026 ARTICLE 196 – DILICO II

Art. 196 : Le DILICO II

Art. 196 : Le DILICO II (4/4)

DILICO I et DILICO II : prélèvements et reversements





2. Contexte national – LFI n°2026-103 du 19 février 2026 ARTICLE 119 – Concours financiers aux collectivités

Il s'agit des subventions de l'Etat telles que :

- la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR),
- la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),
- la dotation des titres sécurisés...

La LFI prévoit une baisse de ces dotations pour 2026.

Les notifications de ces subventions interviennent au cours du 2^e semestre de chaque année civile voire en fin d'année.

La LFI introduit la création d'une dotation de reconnaissance des Maires qui sera perçue par les communes.

Ce montant n'est pas encore connu. Il interviendra peut-être avec la notification de la DGF prévue fin mars



2. Contexte national – LFI n°2026-103 du 19 février 2026 ARTICLE 148 – Fonds Verts

Dispositif issu de la Loi de Finances de 2023 et qui avait été abondé à hauteur de 2Mds €, ce fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires devait permettre d'accompagner les collectivités dans la conduite de la transition écologique.

La LFI 2025 avait déjà réduit les crédits, la LFI 2026 réduit nettement l'accompagnement de l'Etat dans ces projets.

Année	Dotation (en M€)	Autorisations d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)
2026	LFI 2026	0,837 Md€ (-0,312 Md€ par rapport à la LFI 2025) dont 100 M€ sur les PCAET et 20 M€ pour voies navigables de France (VNF)	1,070 Md€

Ce fonds était de 2Mds € en 2023, année de sa création, de 2,5 Mds € en 2024 et de 1,15 Mds € en 2025



2. Contexte national – LFI n°2026-103 du 19 février 2026 Dispositions concernant la fiscalité

Art. 42 : Fin ZFU-TE → exonération d'impôts dans les QPV

Art. 44 : Possibilité d'instituer la taxe sur les friches commerciales à l'échelle infra-communale

Art. 45 : Harmonisation dès 2027 des revalorisations des valeurs locatives des locaux des entreprises

Art. 56 : Clarification du champ d'application de la CFE

Art. 76 : Majoration du tarif de l'IFER pour les centrales de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque

Art. 81 : Fiscalité sur les déchets : réorganisation de la taxe générale sur les activités polluantes

Art. 106 : Report des révisions des valeurs locatives

Art. 107 : Précision sur la taxe sur les locaux à usage de bureaux

La révision des valeurs locatives est repoussée d'année en année et pourtant attendue par les collectivités

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales est fixé à 0,8 pour 2026

→ Les recettes issues de la fiscalité associée vont rester stables en 2026 par rapport à 2025



2. Contexte national – LFI n°2026-103 du 19 février 2026 Article 76 – IFER

Fixation des montants de l'imposition forfaitaire sur les pylônes : les montants de l'imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes (IFP) sont révisés chaque année proportionnellement à la variation du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) constatée au niveau national. Ainsi, les montants au titre de 2026 correspondent à ceux appliqués au titre de 2025 multipliés par 1,0269 (le coefficient de variation entre 2024 et 2025). En 2026, les montants sont donc de 3 322 € pour les pylônes supportant des lignes électriques dont la tension est comprise entre 200 et 350 kilovolts et de 6 635 € pour les plus de 350 kilovolts (bofip.impots.gouv.fr).

Mise à jour des tarifs d'IFER : chaque année les tarifs des différentes composantes de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux sont revalorisés par le taux prévisionnel de l'inflation hors tabac (IPCHT) associé au PLF de l'année. Dans le [rapport économique, social et financier](#) annexé au PLF du 15/10/2025, **la prévision d'IPCHT pour 2026 est de +1,3 %**.

Pour Bonneville, la taxe sur les pylônes s'élèvera donc à 9.966€ (9.705€ en 2025)

Source : La Banque Postale



2. Contexte national – LFI n°2026-103 du 19 février 2026 Dispositions concernant la fiscalité

Art. 111 : Exonération de taxe TFPB sur les bâtis horticoles

Art. 112 : Exonération facultative de THRS pour les meublés de tourisme et les chambres d'hôtes

Art. 115 : Adaptation des dispositions relatives à la taxe d'aménagement

Art. 116 : Fiscalité des résidences secondaires : modification des règles de dérogation à la règle de lien

Art. 117 : Versement d'un acompte sur la taxe d'aménagement pour les surfaces d'au moins 3 000 m²

Art. 118 : Versement mobilité régional : précisions concernant le calcul des seuils de salariés

Art. 121 : Précision de calendrier pour la majoration du taux de DMTO

Les Droits de Mutation à Titre Onéreux ont connu un rebond en 2025 après deux ans de baisse, notamment en raison du prix élevé des transactions qui ont été réalisées. Cet effet n'est pas la conséquence d'un regain du marché.

Il sera prudent d'envisager une recette inférieure à 2025 au budget principal.

Commune de Bonneville	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	475 358 €	724 289 €	825 769 €	713 225 €	678 036 €	751 475 €

Source : La Banque Postale



Eléments de débat de la prochaine loi de finances

Point d'indice de la fonction publique (1^{er} juillet 2023)

Valeur mensuelle : 4,92 €

Montant annuel (indice 100) : 5 907,34 €

Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

2026 : 0,8 %

2025 : 1,7 %

2024 : 3,9 %

2023 : 7,1 %

2022 : 3,4 %



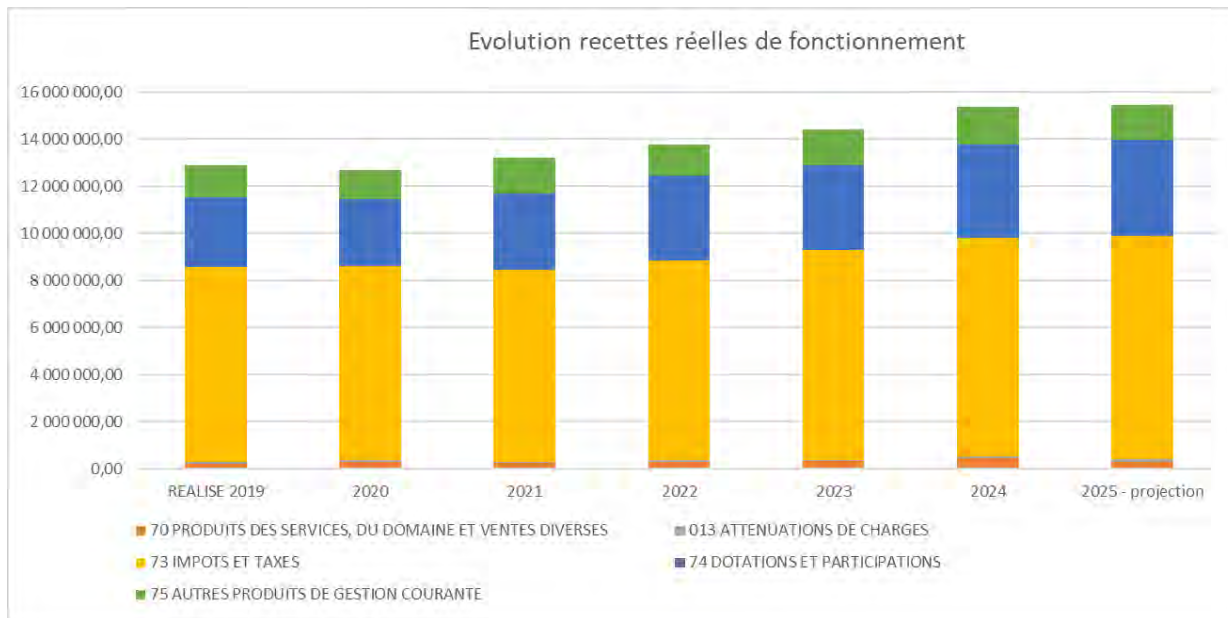
Rétrospective
2020-2025

Situation Financière de la ville de Bonneville





Situation financière de la commune de Bonneville



Globalement, les recettes réelles de fonctionnement ont baissé de 0,58% entre 2024 et 2025.

Le chapitre 70 (produits des services) est en baisse de 31,82 % pour revenir au niveau de 2022.

Le chapitre 73 (fiscalité) augmente de 2,26 % et le chapitre 74 (dotations et participations) enregistre une hausse de 3,14 %.

Quant au chapitre 75 (loyers), il est en baisse de 7,23% après avoir connu une hausse de 7,71 % en 2024.

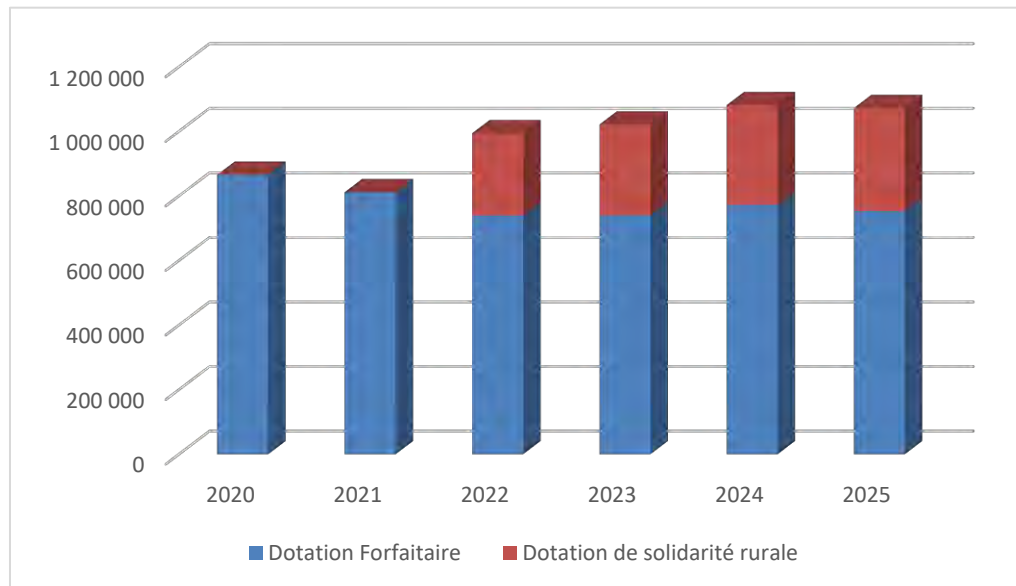


Situation financière de la commune de Bonneville

La Dotation Globale de Fonctionnement

La DGF forfaitaire est en légère baisse par rapport à 2024 (-2,46%). L'évolution s'effectue en fonction de la population, et, en principe il n'est pas prévu d'écèlement.

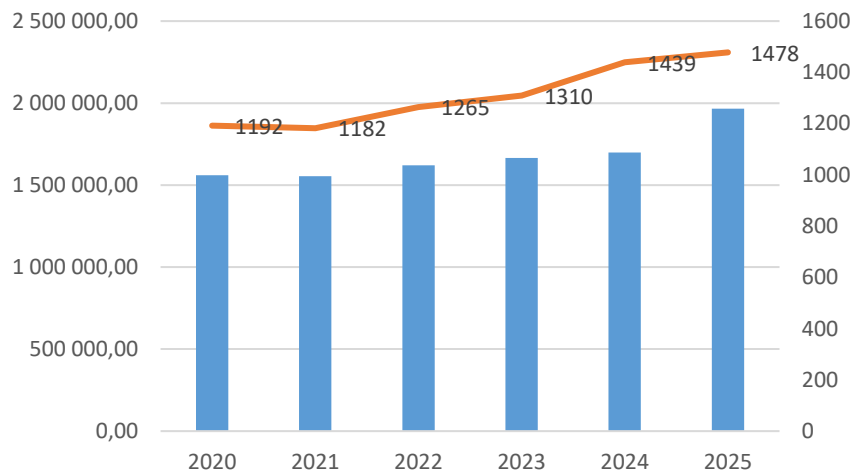
La Dotation de solidarité rurale est en hausse continue depuis 2022 (+25,13%), avec +1,91% entre 2024 et 2025.





Situation financière de la commune de Bonneville

Evolution du fonds Genevois



Les fonds Genevois

Les fonds genevois, versés par le Conseil Départemental de la Haute Savoie à la commune de Bonneville, fluctuent en fonction du nombre de frontaliers domiciliés sur la commune mais également du taux de change.

Le nombre de frontaliers a augmenté de 2,71% entre 2024 et 2025, passant de 1439 à 1478 personnes.

Le montant du fonds versé a augmenté de 15,69% sur la même période.

Ces fonds représentent 12,72% des recettes de fonctionnement du budget.



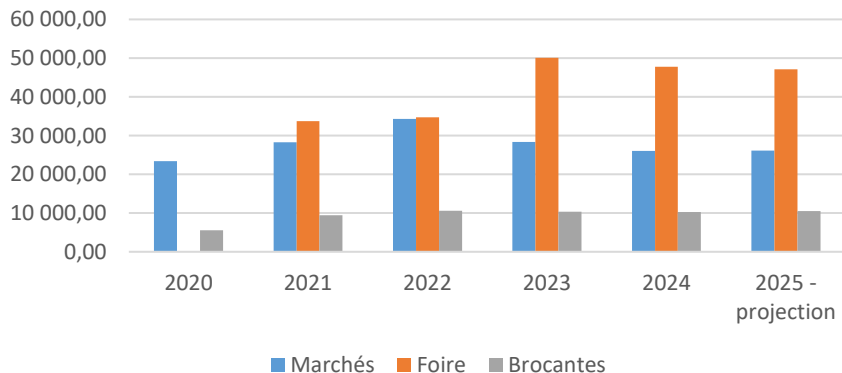
Situation financière de la commune de Bonneville

Les autres recettes de fonctionnement

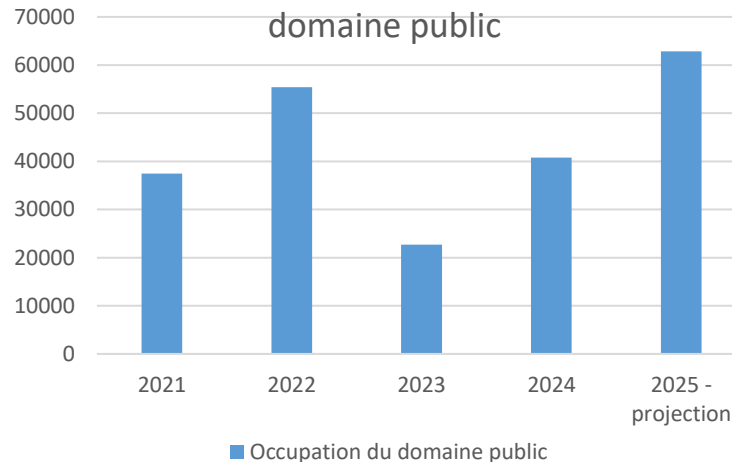
Les recettes concernant les droits de place du marché, foires et brocantes sont légèrement en baisse (2^e année consécutive).

En 2025, les recettes liées aux redevances d'occupation du domaine public sont en nette hausse (+54,15%)

Droits de place Marchés - Foire & brocantes



Recettes liées à l'occupation du domaine public



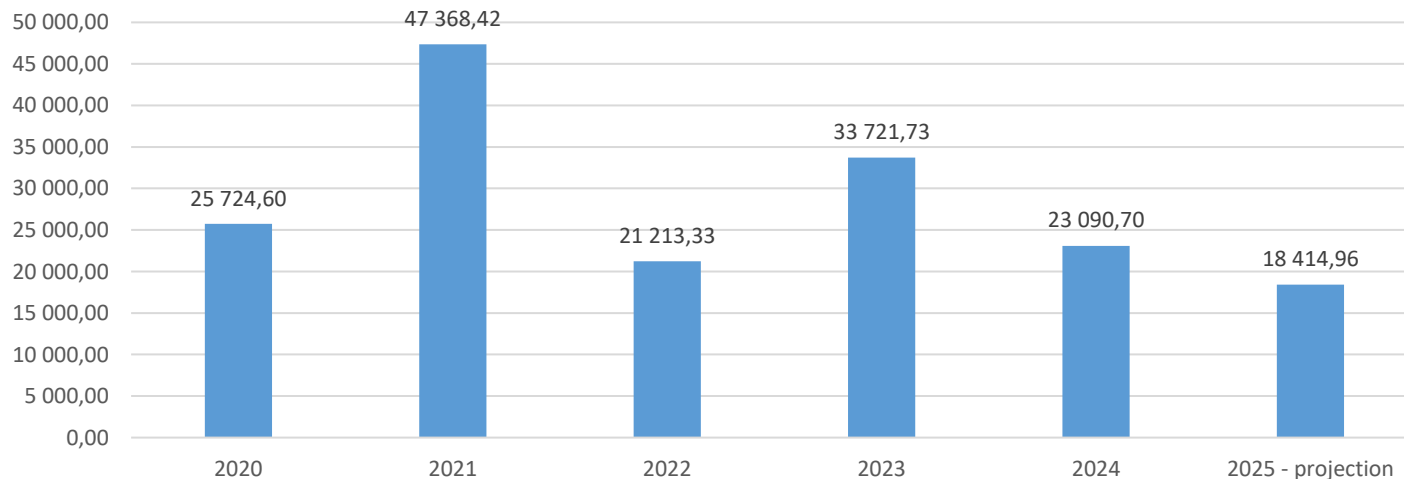


Situation financière de la commune de Bonneville

Les redevances de stationnement ont diminué de 45,39 % entre 2023 et 2025. Elles sont enregistrées dans le budget annexe « Parkings fermés payants » depuis 2023.

Tout comme les recettes des droits de place des marchés, elles ont notamment été impactées par les travaux des rues du centre ville et de nombreuses pannes. Des mesures ont été prises au 2^e semestre 2025 pour relancer les recettes.

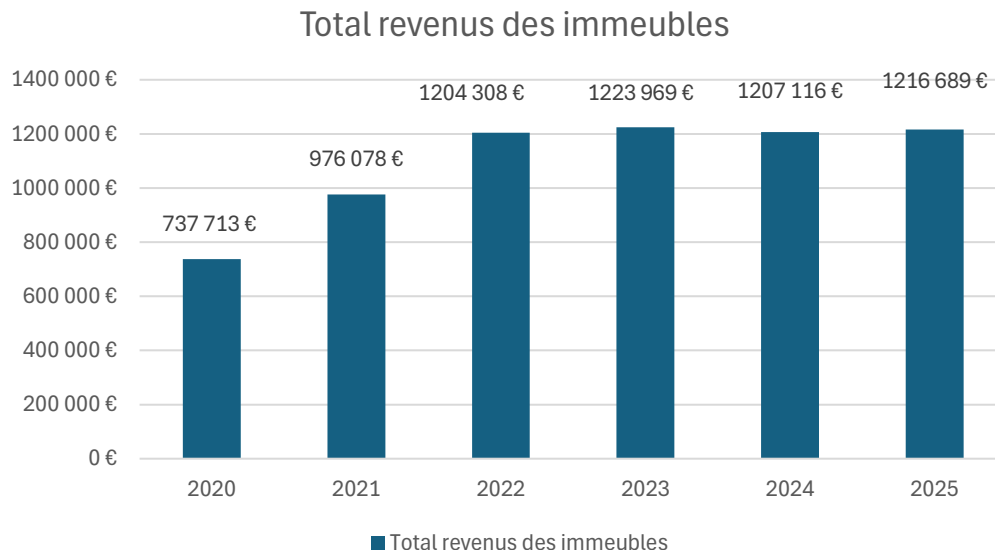
REDEVANCE DE STATIONNEMENT





Situation financière de la commune de Bonneville

Les revenus immobiliers restent stables, tous budgets confondus : budget principal et budget annexe des locaux professionnels pour les revenus des locaux de l'Eco-Quartier. Une hausse de 0,79% est constatée entre 2024 et 2025.



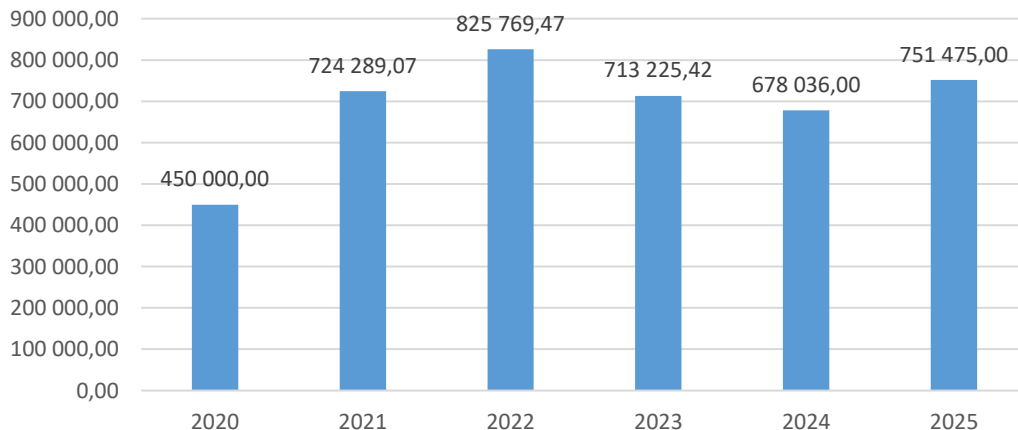


Situation financière de la commune de Bonneville

Les droits de mutation (taxe perçue en fonction des transactions immobilières) ont connu un rebond inespéré en 2025 (+10,83%). L'explication ne réside pas dans l'augmentation des transactions immobilières en nombre mais en valeur. Cette taxe devrait marquer le pas en 2026.

Pour 2026, il conviendra de prévoir un niveau équivalent à 2024 par prudence.

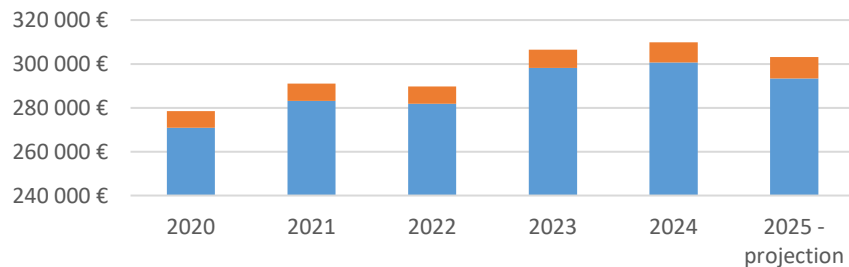
EVOLUTION DE LA TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION





Situation financière de la commune de Bonneville

Evolution de la Taxe sur les pylônes et de la taxe sur la consommation finale d'électricité



■ 73132 Taxes et participations liées à urbanisation et environnement - taxe sur pylons électriques

■ 73141 Taxe sur la consommation finale d'électricité

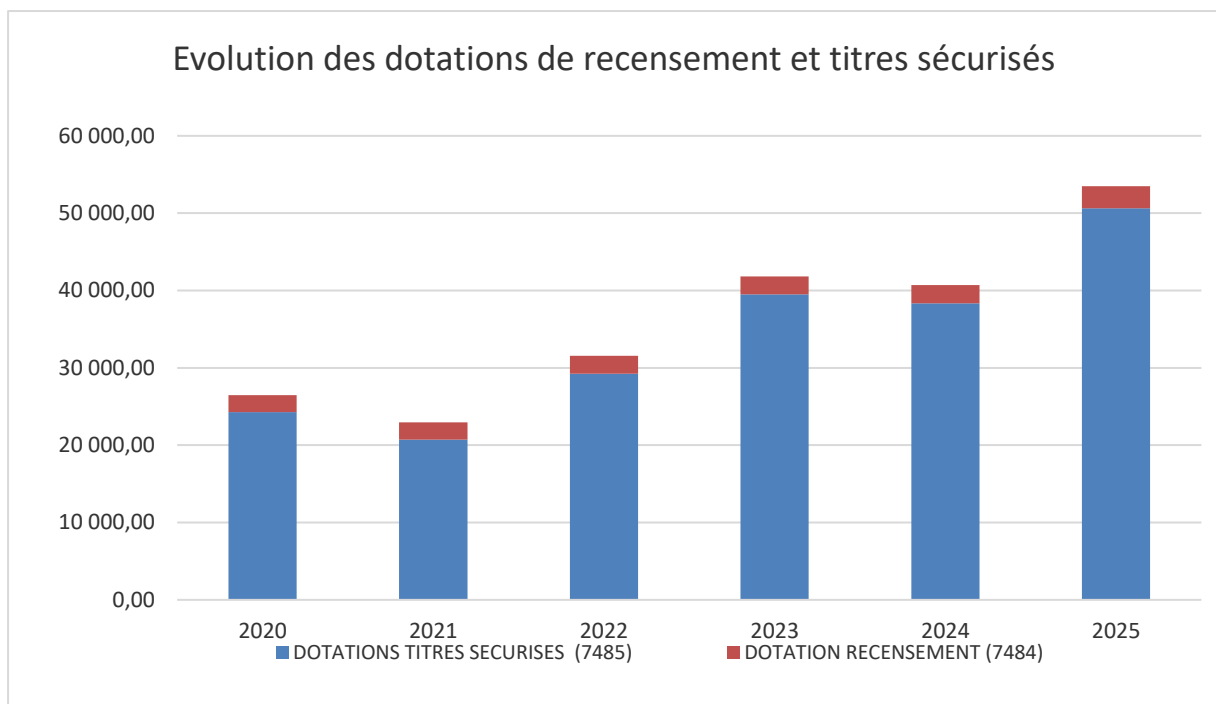
Depuis 2020, les produits liés à la taxe sur la consommation finale d'électricité ont augmenté de manière continue jusqu'en 2024 et amorcent une baisse de 2,41% entre 2024 et 2025.

La taxe sur les pylônes électriques augmente depuis 2020 de manière constante (+5,24% entre 2024 et 2025).



Situation financière de la commune de Bonneville

Variation 2024/2025: +3,20% pour la dotation des titres sécurisés et +21,02% pour la dotation de recensement

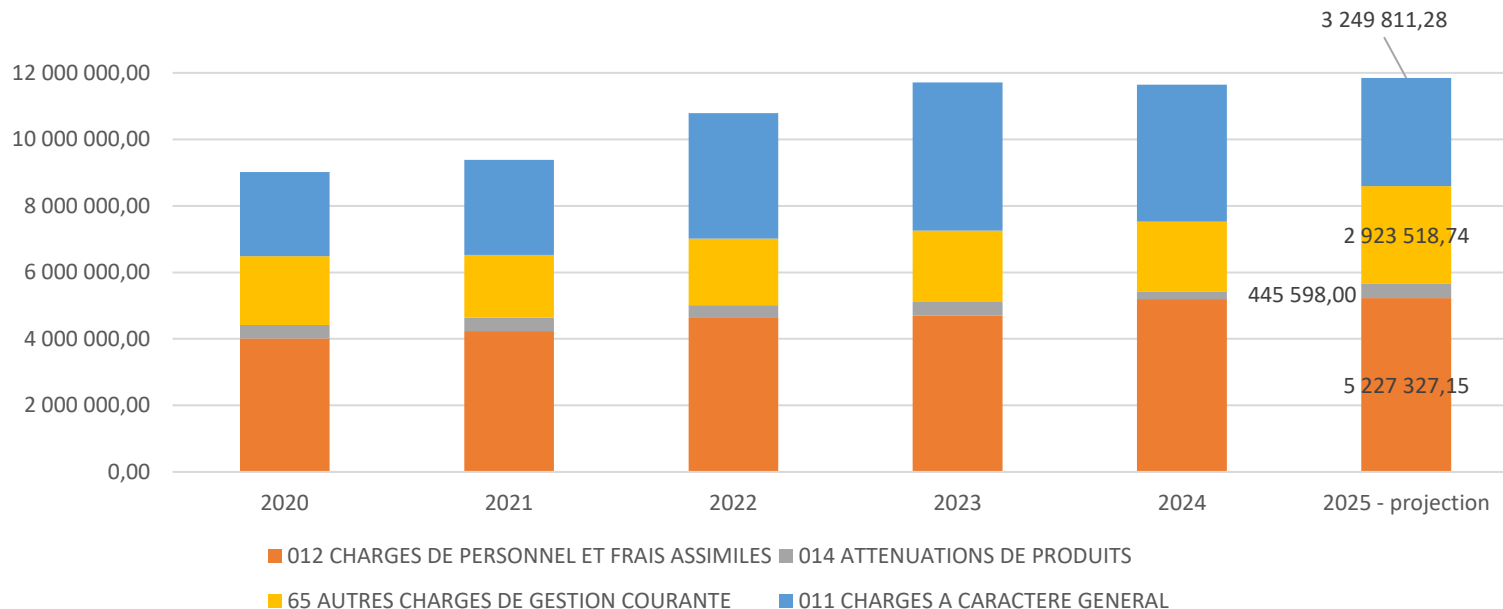




Situation financière de la commune de Bonneville

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de 1,20% notamment en raison de la baisse des fluides

Evolution dépenses réelles de fonctionnement

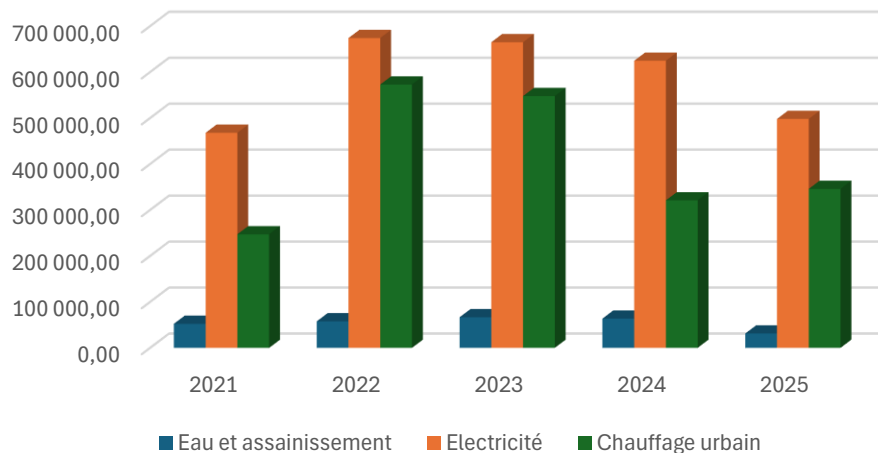




Situation financière de la commune de Bonneville

Après une forte augmentation en 2022 et 2023, les dépenses d'énergie ont diminué en 2024. Les prévisions pour 2026 resteront toutefois très prudentes d'autant qu'environ 180k€ de factures ont dû être payées sur 2026 pour des raisons de vérifications de l'économie de flux, poste qui n'est plus pourvu actuellement.

Dépenses d'énergie



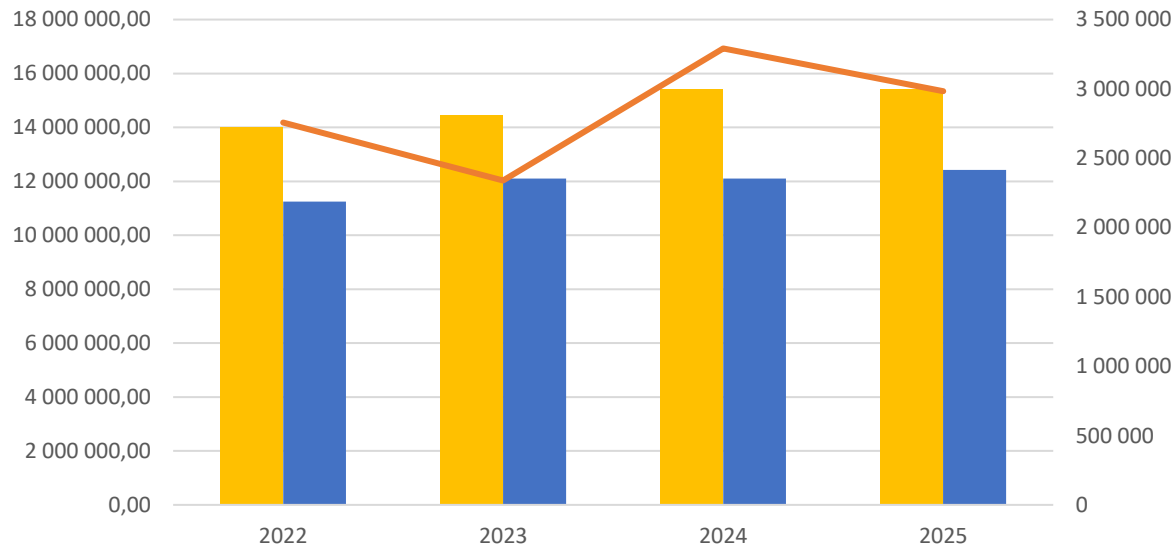
L'instabilité au Moyen Orient impacte déjà fortement les cours de l'énergie.

Il conviendra de ne pas baisser les crédits ouverts



Situation financière de la commune de Bonneville

Evolution de l'épargne brute de 2022 à 2025



■ Recettes Réelles de fonctionnement (013+70+73+731+74+75+76+77)

■ Dépenses réelles de fonctionnement (011+012+65+66+67+014)

— Epargne Brute



Situation financière de la commune de Bonneville

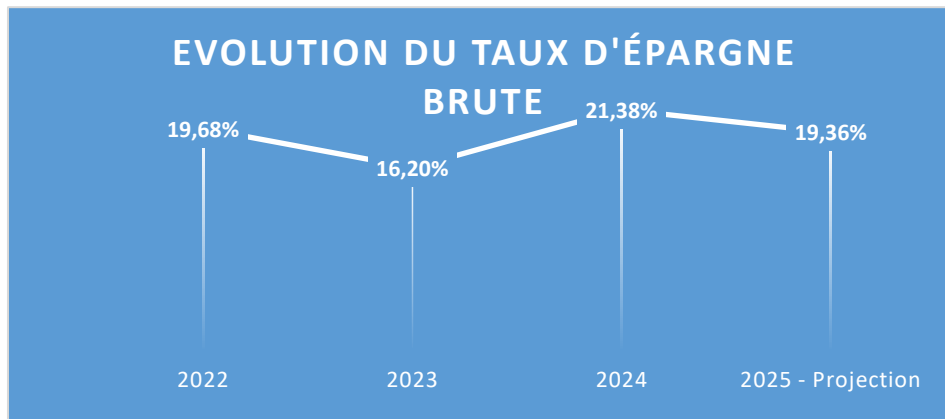
L'Épargne brute = recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement

Entre 2022 et 2023, ce taux avait baissé en raison de la reprise de l'inflation sur l'énergie et les dépenses supplémentaires concernant l'installation et la location de bungalows pendant les travaux de l'école du Bouchet en 2023.

On constate une hausse de l'épargne brute entre 2023 et 2024 en raison de l'augmentation des recettes réelles combinée avec la baisse des dépenses réelles de fonctionnement.

En 2025, ce taux d'épargne brute (épargne brute/RRF) est en baisse eu égard à un effet combiné de baisse des recettes et d'une légère augmentation des dépenses réelles.

L'épargne nette (épargne brute – remboursement du capital) est en baisse mais reste supérieure à 1,12 M€.





Situation financière de la commune de Bonneville (tous budgets confondus)

Équilibre du budget

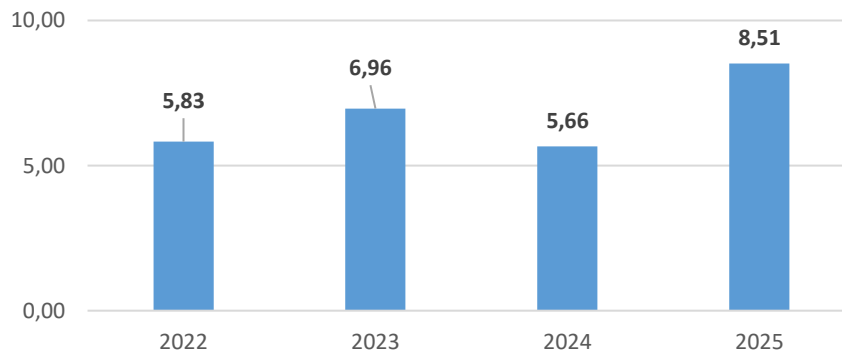
Au 31 décembre 2025, le capital restant dû est de 25,39 M€ sur le budget principal.
Un emprunt de 8M€ a été réalisé sur le budget principal en 2025.

Le remboursement de la dette en 2025 (budget principal et budget annexe des locaux professionnels) s'est élevé à 1.853.500 €.

La capacité de désendettement est constatée à 8,51 années fin 2025. La fin des gros projets d'investissement (GS Bouchet..) impacte directement la capacité de désendettement.



Evolution de la capacité de desendettement





Les dépenses du personnel



Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Une maîtrise budgétaire complexe

L'évolution de la masse salariale est depuis plusieurs années, directement associée aux décisions politiques nationales. Si ces mesures apportent un bénéfice financier aux agents, au regard du coût de la vie dans notre département, il appartiendra aux élus d'arbitrer sur la nature des services à apporter à la population dans le futur, afin d'éviter une envolée du chapitre 12.

Les dépenses de personnel, conformément à la nomenclature budgétaire et comptable comprennent :

- les **rémunérations** incluant les **traitements** versés aux agents, le Supplément familial de traitement (**SFT**), la Nouvelle Bonification Indiciaire (**NBI**). Ces éléments sont également complétés par **l'indemnité de résidence** (3% du traitement de base), par le **régime indemnitaire** (IFSE et CIA lorsque les circonstances le justifient);
- les **charges sociales employeurs** (contributions) afférentes à ces rémunérations;
- les **autres charges** : allocations, honoraires médicaux, d'autres cotisations obligatoires et/ou conventionnelles ;
- les **participations employeurs** comme les remboursements des déplacements domicile-travail dans le cadre du PDA (Plan de déplacement de l'administration), certaines prestations d'action sociale, telles que la participation à la garde et/ou séjours d'enfants, à l'acquisition de titres-restaurant, à la prévoyance et à la complémentaire santé.



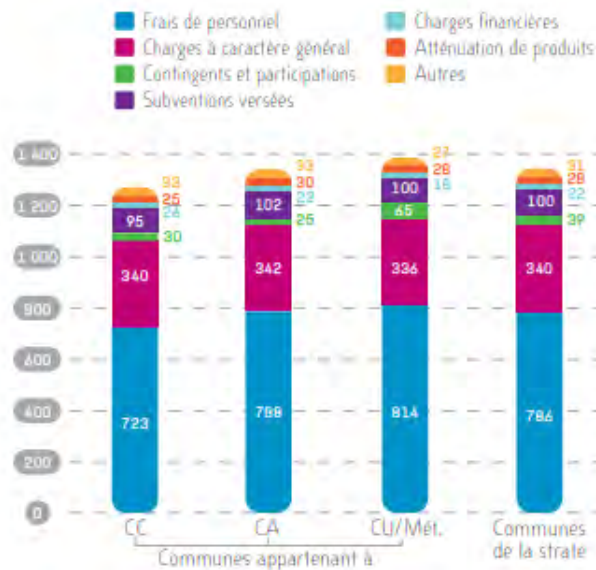
Les dépenses de personnel (chapitre 012)

2026, encore une hausse mécanique des dépenses de personnel...

Pour 2025, les dépenses de personnel représentent environ 42,07 % des dépenses réelles de fonctionnement pour un montant de 5.227 k€, avec une augmentation maîtrisée de 1,88% entre 2024 et 2025.

Selon le rapport « Territoire et Finances » 2024 de l'association des Maires de France, les dépenses de personnels représentent 63% des dépenses de fonctionnement par habitant pour les communes entre 10.000 et 30.000 habitants, strate dans laquelle se situe la commune de Bonneville.

Dépenses de fonctionnement
(en € / hab.)





Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Une maîtrise budgétaire complexe

Malgré une gestion rigoureuse des effectifs, la masse salariale a connu une hausse marquée à compter de 2024, qui s'explique par des décisions réglementaires non compensées : + 5 points d'indice pour tous les agents, revalorisation régulière du SMIC qui impacte les rémunérations des agents de catégorie C, mise en place de la participation mutuelle et prévoyance obligatoire, mise en place de l'indemnité de résidence (+ 3% du TBI) pour tous les agents, évolution des cotisations...

Ces mesures, si elles sont bénéfiques pour le pouvoir d'achat des agents, ont malgré tout impacter le budget global de manière importante et **surtout durable**, en faisant évoluer tous les coûts de poste.





Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Orientations budgétaires pour 2026

Le budget prévisionnel 2026 se construit actuellement dans un contexte politique incertain.

Malgré des efforts certains des services, Le budget 2026 sera impacté par la hausse des cotisations retraites CNRACL et IRCANTEC (+ 62 k€) , associé au GVT : + 30 k€.

De plus l'organisation de deux élections aura également un impact financier certain au regard du nombre d'agents mobilisés pour ces évènements.

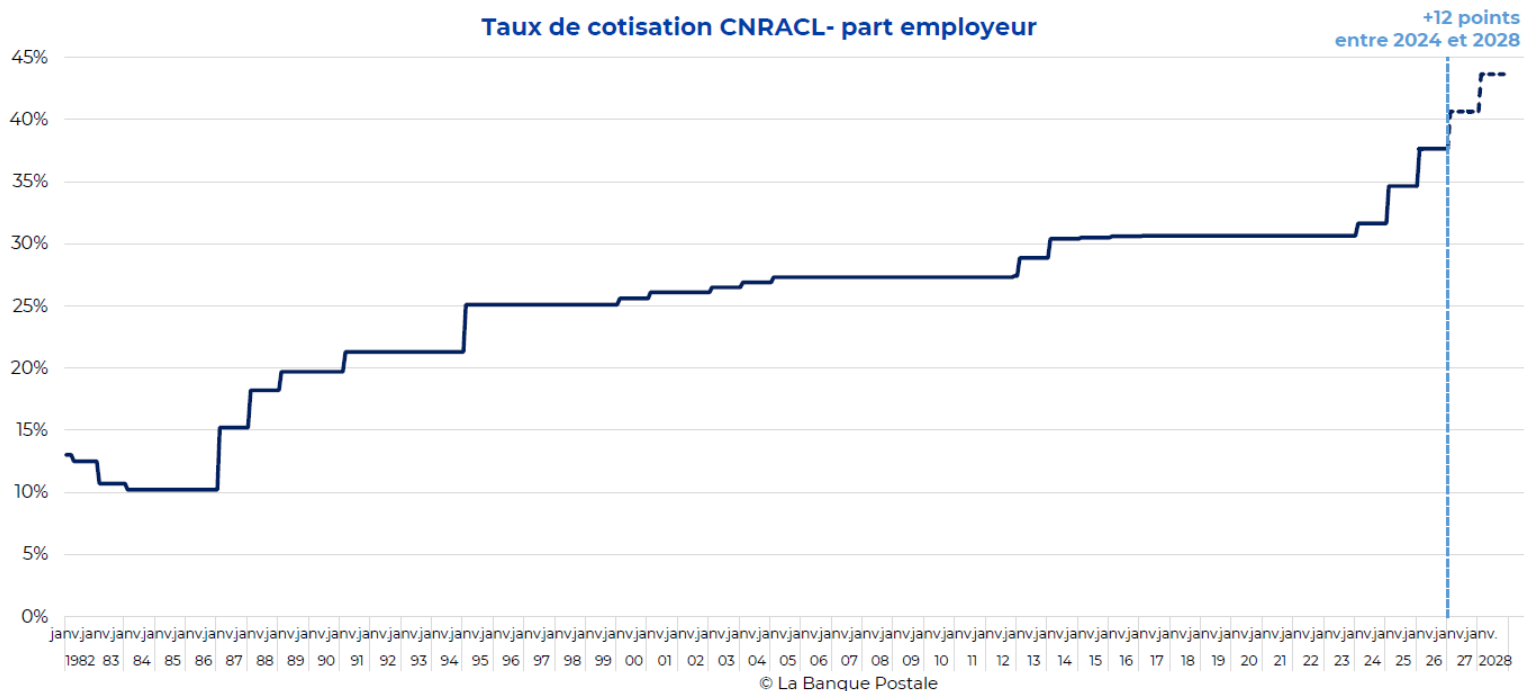
Les premières estimations portent le budget RH (chapitre 012 uniquement) à 5 258 255 €.



Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Evolution du taux de CNRACL

Rappel : Décret du 30 janvier 2025 - Hausse de 12 points en 4 ans (doit 3 points chaque année sur la période 2025-2028) du taux de cotisation employeur à la CNRACL.





Les dépenses de personnel (chapitre 012)

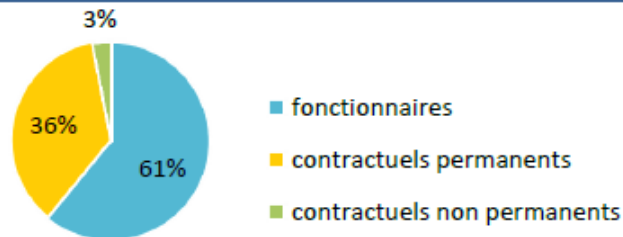
La structure des effectifs

(source indicateurs données sociales au 31 décembre 2024)

Effectifs

➔ 138 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 84 fonctionnaires
- > 50 contractuels permanents
- > 4 contractuels non permanents



➔ 2 contractuels permanents en CDI

➔ Précisions emplois non permanents

- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 2 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire



Les dépenses de personnel (chapitre 012)

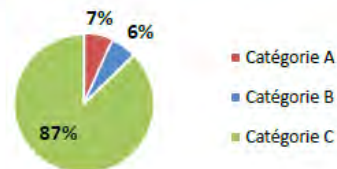
La structure des effectifs (source indicateurs données sociales au 31 décembre 2024)

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

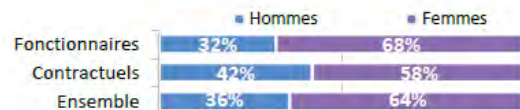
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	24%	20%	22%
Technique	65%	80%	71%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	7%		4%
Police			
Incendie			
Animation	4%		2%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



La filière technique est très largement représentée au sein des agents titulaires et ce ratio est encore plus fort au sein des agents contractuels.

Répartition par genre et par statut



Les principaux cadres d'emplois

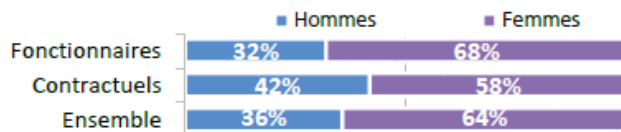
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	61%
Adjoints administratifs	15%
Agents de maîtrise	5%
Attachés	4%
ATSEM	4%



Les dépenses de personnel (chapitre 012)

La structure des effectifs (source indicateurs données sociales au 31 décembre 2024)

➔ Répartition par genre et par statut



➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	61%
Adjoints administratifs	15%
Agents de maîtrise	5%
Attachés	4%
ATSEM	4%

Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2024

La catégorie C reste la catégorie majoritairement représentée, comme sur l'ensemble de la fonction publique territoriale.

Les femmes sont majoritaires dans toutes les filières de la collectivité, y compris la filière technique. Ceci s'explique pour deux raisons : les agents de service sont classés sur le grade des adjoints techniques et les agents occupant les fonctions d'ATSEM sont également classés en filière technique tant qu'elles ne détiennent pas le concours d'ATSEM.



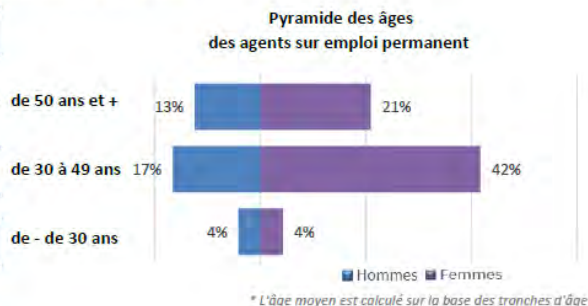
Les dépenses de personnel (chapitre 012)

La structure des effectifs (source indicateurs données sociales au 31 décembre 2024)

Pyramide des âges

✦ En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	46,04
Contractuels permanents	41,84
Ensemble des permanents	44,71
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	27,00



L'indicateur de la pyramide des âges a également un impact direct sur l'évolution de la masse salariale. En effet, l'âge moyen des agents fonctionnaires ressort à 46 ans. 88% des effectifs de la commune sont issus de la catégorie C et 64 % des agents sont titulaire de l'un des grades du cadre d'emploi des adjoints techniques ou ATSEM. Or ces agents sont les plus exposés à l'usure professionnelle et aux arrêts pour raison de santé,

Les services dans lesquels ils interviennent (affaires scolaires, espaces verts et bâtiment) sont très impactés par chaque absence, et sollicitent quasi systématiquement des remplacements.

Ainsi, le coût de fonctionnement de ces trois services est aujourd'hui soutenu au regard de l'effectif opérationnel. Cette situation est parfaitement intégrée par le service prévention, qui met en œuvre de nombreuses actions pour limiter l'usure professionnelle des agents.

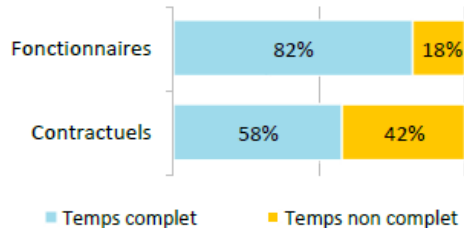


Les dépenses de personnel (chapitre 012)

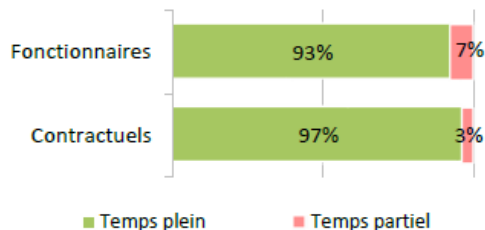
La structure des effectifs (source indicateurs données sociales au 31 décembre 2024)

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Technique	24%	48%
Administrative	5%	20%
Médico-sociale	17%	

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

2% des hommes à temps partiel
9% des femmes à temps partiel



Les dépenses de personnel (chapitre 012)

La structure des effectifs (source indicateurs données sociales au 31 décembre 2024)




— Équivalent temps plein rémunéré

➔ 118,67 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 72,80 fonctionnaires
- > 39,85 contractuels permanents
- > 6,02 contractuels non permanents

215 979 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A		11,05 ETPR
Catégorie B		6,69 ETPR
Catégorie C		94,91 ETPR

— Positions particulières

> 8 agents en disponibilité

- > Un agent détaché au sein de la collectivité
- > Un agent détaché dans une autre structure



Les dépenses de personnel (chapitre 012)

La structure des effectifs (source indicateurs données sociales au 31 décembre 2024)

Mouvements

- ➔ En 2024, 37 arrivées d'agents permanents et 30 départs

7 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
127 agents	134 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024

Fonctionnaires	↗	6,3%
Contractuels	↗	4,2%
Ensemble	↗	5,5%

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	80%
Mise en disponibilité	10%
Détachement	7%
Démission	3%

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	54%
Arrivées de contractuels	35%
Voie de mutation	5%
Voie de détachement	5%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)



Les dépenses de personnel (chapitre 012)

La structure des effectifs (source indicateurs données sociales au 31 décembre 2024)

➔ Les charges de personnel représentent 30,99 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	16 788 338 €	Charges de personnel*	5 202 395 €	➔	Soit 30,99 % des dépenses de fonctionnement
----------------------------------	--------------	------------------------------	-------------	---	--

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	3 425 366 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	
Primes et indemnités versées :	388 170 €		109 852 €
IFSE :	354 949 €		
CIA :	16 575 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	292 361 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	12 133 €		
Supplément familial de traitement :	21 346 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	s	39 208 €	37 030 €		31 880 €	25 548 €
Technique	s	s	s	s	28 653 €	27 314 €
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale					28 785 €	
Police						
Incendie						
Animation			s		s	
Toutes filières	48 578 €	39 882 €	36 381 €	s	29 250 €	27 072 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR



Les dépenses de personnel (chapitre 012)

La structure des effectifs (source indicateurs données sociales au 31 décembre 2023)

- ➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 18,68 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	18,03%
Contractuels sur emplois permanents	20,32%
Ensemble	18,68%

- ➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ➔ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ➔ 2519 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023
- ➔ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2023
- ➔ La collectivité est en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

- ➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	s	s		s			8 811 €	527 €	6%	14 792 €	944 €	6%
Catégorie B	4 670 €	70 €	1%	s	s		s			s	s	
Catégorie C	2 309 €	42 €	2%	2 864 €	48 €	2%	65 €			2 285 €	28 €	1%

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR



Les dépenses de personnel (chapitre 012)

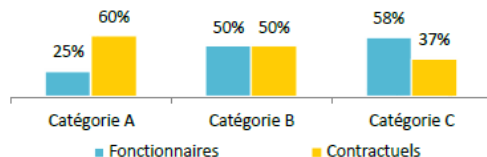
La structure des effectifs (source indicateurs données sociales au 31 décembre 2024)

Formation

➔ En 2024, 50,0% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

➔ 143 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024

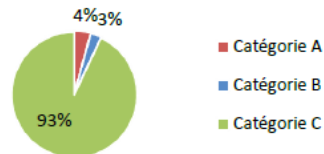


➔ 47 181 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	64 %
Frais de déplacement	2 %
Autres organismes	34 %

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
> 1,1 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	63%
Autres organismes	22%
Interne à la collectivité	15%



Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Avantages sociaux

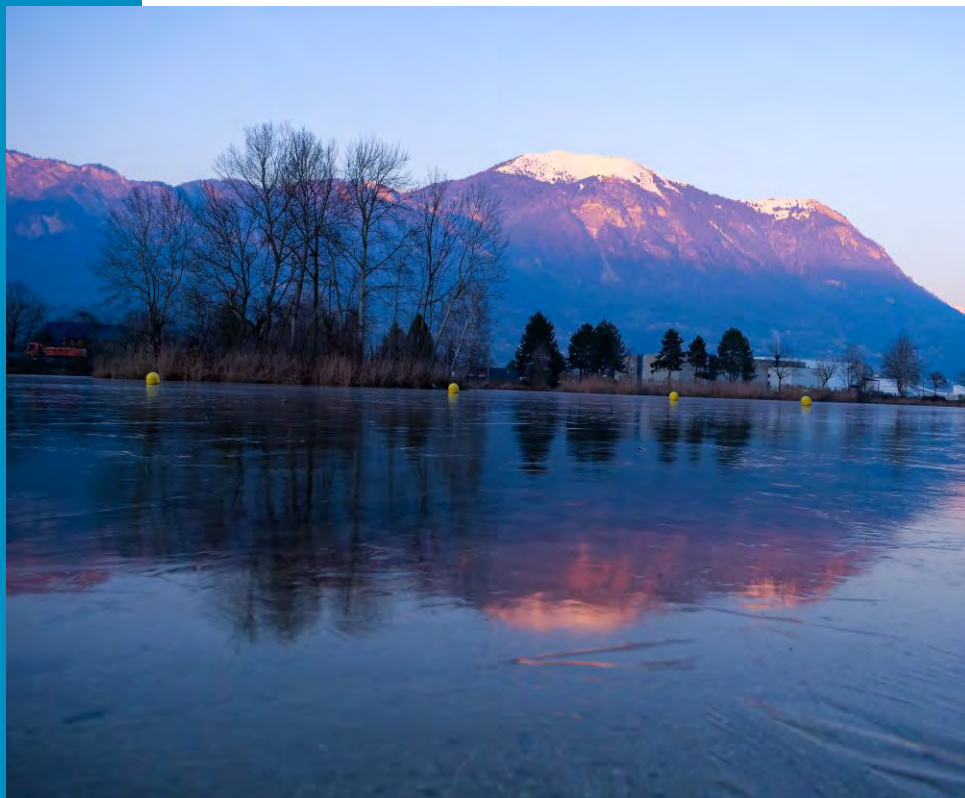
- Avantages en nature

Sont déclarés en avantage en nature, un véhicule de fonction et deux logements de fonction (intendance et gymnase).

- Les tickets restaurant : Mis en place depuis de très nombreuses années, la collectivité participe à hauteur de 3,75 € par ticket. La distribution des tickets est mensuelle, lissée sur 12 mois. La contribution de l'agent est de 2,5 € par ticket.
- La prime mobilité : Grâce à sa délibération, la collectivité propose l'indemnité « forfait mobilité » valorisé à 200 euros nets par agents. La prime 2025 sera versée en mars 2026
- La participation aux prestations sociales (centre de loisirs ...) est valorisée à 1 000 €
- Les remboursement transports : correspondent à environ 3 400 € pour l'année 2025

Dialogue Social

4 CST ont été organisés sur l'année 2025



Tendances
budgétaires et
grandes orientations
de la ville de
Bonneville

**Les recettes
de
fonctionnement**



Tendances budgétaires et grandes orientations de la ville de Bonneville

Les recettes de fonctionnement

Une orientation principale

L'orientation principale de la ville de Bonneville reste comme toujours la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant la qualité des services publics, et en ayant pour objectif la préservation de l'effort d'investissement pour le développement de la commune.





Tendances budgétaires et grandes orientations de la ville de Bonneville

Les recettes de fonctionnement

Des objectifs prioritaires

- ❑ Maîtrise des coûts de fonctionnement, notamment RH, pour préserver la capacité d'autofinancement
- ❑ Recherche de financements extérieurs pour optimiser les ressources de la commune
- ❑ Maîtrise de la fiscalité et de l'endettement





Tendances budgétaires et grandes orientations de la ville de Bonneville

Les recettes de fonctionnement

La fiscalité Ménage

Depuis 2023, la commune de Bonneville vote les taux des trois taxes suivantes :

- ❑ La TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties)
- ❑ La TFNB (taxe foncière sur les propriétés non bâties)
- ❑ La THRS (taxe d'habitation sur les résidences secondaires)
- ❑ Il n'est pas prévu d'augmenter les taux





Tendances budgétaires et grandes orientations de la ville de Bonneville

Les recettes de fonctionnement

Comme c'est le cas depuis 1996, il est proposé une stabilité des taux pour 2026. En 2021 une baisse de 1 point sur le foncier bâti et de 2,48 points sur le foncier non bâti avait été appliquée.

Le taux 2026 de ces deux taxes sera identique à celui de 2025 soit:

- ❑ La TFPB : 25,25% (comprenant l'ancien taux communal de 14,22 % + le taux départemental de 12,03 % - 1 point)
- ❑ La TFNB : 62,72% (ancien taux de 65,20-2,48)

En 2025, le produit des impôts locaux représentait 495 € par habitant, alors que la moyenne de la strate était de 675 € par habitant (hors coefficient correcteur).

DEPARTEMENT	TH		TFPB		TFPNB		CFE	TH (majoration spéciale)	
	Taux Moyens	Taux plafonds	Taux Moyens	Taux plafonds	Taux Moyens	Taux plafonds	Taux Moyens	Taux moyens	Fraction de taux 10%
74 - Haute-Savoie	24,37	60,93	30,86	77,15	69,5	173,75	25,09	18,97	1,9
Bonneville - taux en vigueur	17,01		25,25		62,72			27,22	



Tendances budgétaires et grandes orientations de la ville de Bonneville

Les recettes de fonctionnement

L'attribution de compensation

- ❑ Ce montant versé à la ville de Bonneville par la CCFG correspond au produit de la taxe professionnelle avant le passage en TPU, déduction faite des charges transférées.
- ❑ Depuis 2019, ce montant s'élève à 1.585.456,81 €. Le montant 2026 devrait être identique.



Tendances budgétaires
et grandes orientations
de la ville de Bonneville

Les dépenses de fonctionnement



Situation financière de la commune de Bonneville

Les dépenses

L'hypothèse pour le budget 2026

Le budget 2026 sera construit avec une hypothèse d'augmentation basée sur les 1,2 % annoncé par l'Etat. Toutefois, il existera des disparités selon l'objet des dépenses (fluides...).

Une prudence budgétaire s'appliquera en raison de la faible augmentation prévisible de la fiscalité.



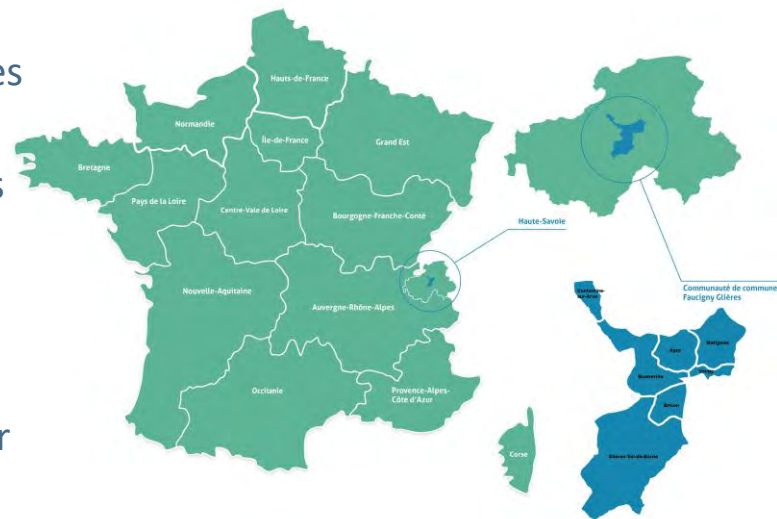


Situation financière de la commune de Bonneville

Les dépenses

Le FPIC

- ❑ Le fonds de péréquation intercommunal et communal a été mis en place par la Loi de Finances 2012.
- ❑ Au sein de l'EPCI, la répartition appliquée entre les communes membre depuis 2019 était la règle de droit commun. En 2025, la règle dérogatoire a été appliquée avec une augmentation de la part de la Commune
- ❑ Pour 2026 l'enveloppe globale devrait baisser pour revenir à la règle de droit.



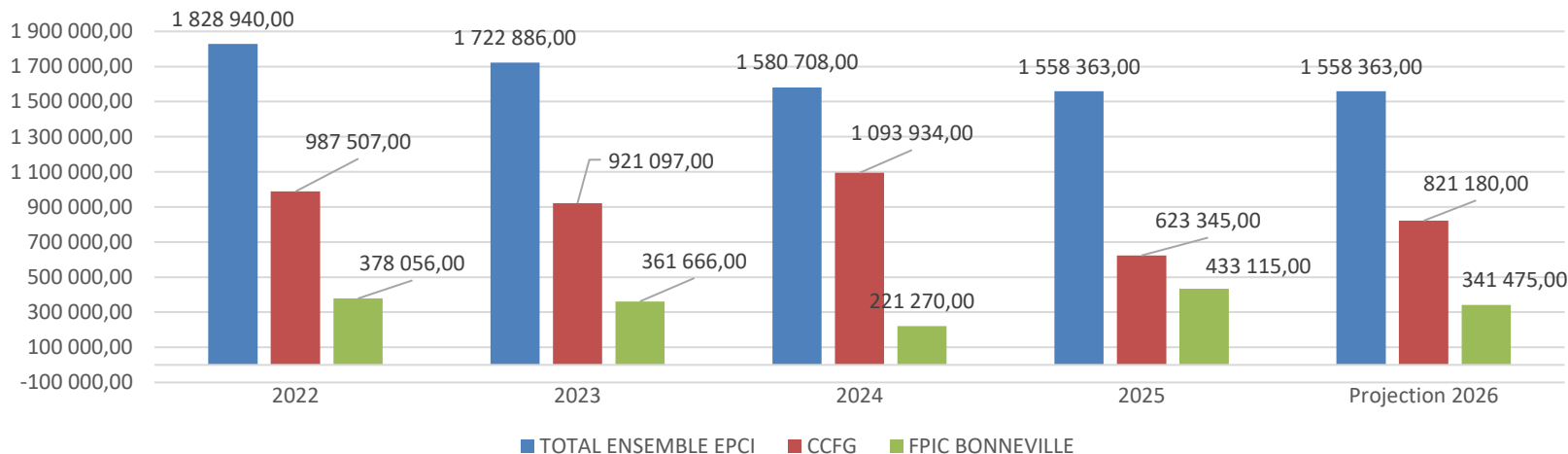


Situation financière de la commune de Bonneville

Les dépenses

Le FPIC

Evolution du FPIC de 2022 à 2025





Situation financière de la commune de Bonneville

Les dépenses

Les autres dépenses de fonctionnement

L'entretien des bâtiments communaux :

- ❑ Comme à l'habitude de nombreux travaux d'entretien seront réalisés au cours de cette année 2025.
- ❑ Depuis 2020, c'est plus de 738 000€ de dépenses relatives aux travaux d'économie d'énergie qui ont été réalisées.
- ❑ Afin de diminuer la pollution lumineuse, son empreinte écologique et ses dépenses, la commune a mis en œuvre depuis 2023, un **contrat de Performance Energétique** qui vise à réaliser, en 10 ans, **72% d'économies (693k€)** sur l'éclairage public grâce à l'installation de LEDS et de l'extinction (ou de la diminution de la luminosité) monitorée de certaines zones. 80% du marché est réalisé par des entreprises locales et des clauses de revoyure permettent à la commune d'accélérer ses investissements si elle le souhaite.



Situation financière de la commune de Bonneville

Les dépenses

La culture en 2026

- Pour rappel, la commune a délégué sa compétence culture à l'EPIC Établissement Public de la Culture et de l'Animation (EPCA).

L'EPCA poursuivra l'ambition de la ville pour un projet culturel d'établissement fort, singulier et innovant au plus près de toutes les communautés Bonnevilloises.

L'EPCA poursuivra l'ambition de faire rayonner culturellement Bonneville à l'échelle du territoire ainsi que sur l'aire culturelle du grand genevois par des propositions uniques et audacieuses.

Une subvention d'un montant maximum de 1,2 M€ est prévue.





Tendances budgétaires et grandes orientations de la ville de Bonneville

Culture 2026 - Vie locale et citoyenne

La commune poursuit son soutien :

- ❑ aux associations la vie culturelle bonnevilloise telles que l'Ensemble Vocal de l'Arve, L'Echo de l'Arve, SeasonRock...
- ❑ Aux associations qui participent au dynamisme de la ville et à la vie locale avec des manifestations populaires (Festi Bonneville, Lou Pontchtyots, Le bal des pompiers...)





Tendances budgétaires et grandes orientations de la ville de Bonneville

Événements culturels phares en 2026

La commune organisera et coorganisera avec les acteurs culturels les manifestations suivantes :

- ❑ la Fête de la Musique
- ❑ Le festival d'arts de rue
- ❑ la 27^{ème} édition du Pleins Feux Festival
- ❑ Des événements au château
- ❑ Le Big Barouf du Père Noël





Situation financière de la commune de Bonneville

Les dépenses

La culture en 2026

- ❑ La commune poursuivra son soutien à d'autres associations motrices de la vie culturelle bonnevilloise comme l'Université Populaire, Ensemble Vocal de l'Arve, Festi-Bonneville, les Amis du Château, l'Harmonie, la Compagnie Histoire de Famille... et également l'association « Lou Pontchtyots » créée en 2021.
- ❑ La commune proposera un feu d'artifice le 13 juillet, dans le cadre de la fête nationale, et le traditionnel bal des pompiers.





Situation financière de la commune de Bonneville

Les dépenses

L'enseignement en 2026

- ❑ Le **dispositif Emile** (enseignement 50 % en anglais et 50 % en français, avec deux enseignants) poursuit son activité au niveau de l'école des Iles, dès la grande section et sur l'ensemble du cycle élémentaire. La première cohorte ayant initié le dispositif a ainsi fait sa rentrée au collège en septembre 2023. Une adaptation des horaires de l'école, afin de rééquilibrer le temps d'enseignement entre le matin et l'après-midi (et donc le français et l'anglais), a été mise en place au cours de l'année passée, en lien avec les services de l'Éducation Nationale et en accord avec l'équipe pédagogique et le Conseil d'École.
- ❑ Une réflexion est par ailleurs engagée avec les services de l'Éducation Nationale quant à un élargissement du dispositif à un autre groupe scolaire de la commune. Le travail de concertation et de construction sera mené à compter de cette année.
- ❑ La mise en place d'une **Toute Petite Section** au niveau du groupe scolaire du Bois Jolivet est effective depuis la rentrée de septembre 2024. Ce sont ainsi une quinzaine d'enfants qui ont pu bénéficier de ce nouveau service, co-construit avec les équipes pédagogiques et l'Inspection de l'Éducation Nationale. Au regard de son succès, celui-ci sera reconduit pour l'année scolaire 2025-2026.



Situation financière de la commune de Bonneville

Les dépenses

L'enseignement en 2026

- ❑ Le déploiement des **Parcours d'Education Artistique et Culturelle** (PEAC) se poursuit au sein de l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires de la commune, selon le schéma proposé sur une échelle de 6 années, et ce afin de faire bénéficier à chaque élève de l'ensemble des activités proposées sur son parcours primaire. Un travail de programmation pour la période 2025-2030 est en cours.
- ❑ Sont toujours parties prenantes à ce projet l'Etablissement Public de la Culture et de l'Animation pour le volet spectacle vivant, la Médiathèque Intercommunale Henri Briffod pour la lecture publique, ou encore l'Office de Tourisme pour le volet patrimonial.





Situation financière de la commune de Bonneville

Les dépenses

L'enseignement en 2026

- ❑ **Accueil d'une équipe de chercheurs en sciences de l'éducation** : En lien avec les services de l'Education Nationale, et plus particulièrement dans le cadre du travail mené par le pôle Pégase, le déploiement d'un Educ'Lab sur le territoire communal pour la période 2025-2030 a été finalisé l'année dernière. Positionné au niveau du Bois Jolivet, il s'agit d'un lieu de rencontre et de collaboration entre enseignants, formateurs et chercheurs, et de points de relais en proximité pour les actions portées par le Pôle pilote de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation.
- ❑ **Les Petites Médiévales** sont programmées pour être reconduites en 2026, à l'attention des élèves des écoles de Bonneville, en maintenant l'élargissement des possibilités d'accueil avec une journée d'ateliers supplémentaire (5 au lieu de 4 précédemment). L'occasion de mettre en valeur le riche passé historique de la commune, en lien avec le château des Sires du Faucigny.
- ❑ **L'Orchestre à l'École** qui a vu le jour à la rentrée de septembre 2022 au sein de l'école élémentaire du Bois Jolivet a achevé sa première séquence triennale en juin 2025. Une dernière année riche pour les enfants, qui ont eu la chance de se produire sur la scène du Futuroscope à Poitiers à l'occasion du Festival des Arts à l'École. En concertation avec les différents partenaires, équipes pédagogiques de l'établissement et EPCA en tête, le dispositif a été renouvelé pour une période de trois années à compter de l'année scolaire 2025-2026, l'ensemble de la cohorte de CE2 du Bois Jolivet en bénéficiant.
- ❑ Pour la troisième année consécutive, le déploiement de l'opération « **Un Berger dans mon École** » au sein des écoles de Bonneville est reconduit, en partenariat avec la Société d'Économie Alpestre de la Haute-Savoie. Cette troisième édition prévoit d'en faire bénéficier deux groupes scolaires, à savoir le Bouchet et les Îles.



Situation financière de la commune de Bonneville

Les dépenses

L'enseignement en 2026

- ❑ La **distribution d'un goûter** sous forme de fruits de saison à l'attention de l'ensemble des élèves de primaire de la commune se poursuivra sur l'année 2026, en lien avec un prestataire local.
- ❑ En ce qui concerne le dispositif **Cités Educatives**, la période triennale de contractualisation est arrivée à son terme le 31 décembre 2024. A l'issue d'un travail de concertation entre partenaires, services de l'État, Éducation Nationale, CCFG et commune notamment, et au regard du bilan de ces trois premières années de déploiement, il a été procédé au renouvellement de ce dispositif sur la période 2025-2027, avec des axes de travail notamment orientés vers la parentalité et la santé mentale des jeunes.
- ❑ En lien avec la CCFG, les services de l'État et l'Éducation Nationale, un **Programme de Réussite Éducative** est en cours de déploiement à l'échelle du territoire communal, pour une entrée en action visée à la rentrée de septembre 2026. Ce dispositif vise à identifier des situations complexes et difficiles rencontrées par des enfants et des jeunes et d'y remédier en leur proposant un suivi personnalisé à travers un parcours de réussite éducative.
- ❑ La question de la carte scolaire sera abordée.



Situation financière de la commune de Bonneville

Les dépenses

Camping du Bois des Tours

- ❑ Depuis l'été 2021, la gestion du **camping municipal du Bois des Tours** a été déléguée à l'opérateur Camping-Car Park. Après une année 2025 très positive (92 000 € TTC de chiffre d'affaires pour 6 310 nuits, contre 70 000 € TTC pour 5 300 nuits en 2023 et 2024 en moyenne), l'objectif est de renforcer un peu plus l'attractivité du site en proposant la stabilisation de plusieurs emplacements supplémentaires.

Foire et Marchés

- ❑ La fréquentation et les résultats de la **Foire de la Saint-Martin** ne cessent de progresser depuis la période de la Covid. Alors que l'impact des travaux de rénovation du centre-ville ne s'est pas ressenti sur cette dynamique, l'édition 2025 a accueilli 545 stands et toujours plusieurs milliers de visiteurs. L'objectif 2026 sera de conforter cette organisation et de proposer de nouvelles animations au public.
- ❑ En ce qui concerne **les marchés hebdomadaires**, il conviendra de pérenniser l'organisation spatiale mise en place sur le parvis et le parking de l'Hôtel de Ville, en poursuivant le dialogue avec les différentes parties prenantes.





Situation financière de la commune de Bonneville

Les dépenses

L'action sociale

Au profit des séniors:

- ❑ Visites à domicile pour les personnes isolées : 5 bénévoles
- ❑ La semaine bleue aura lieu cette année du 05 au 11 octobre 2026
- ❑ Le repas annuel des anciens sera reconduit et son organisation tiendra compte de l'augmentation du nombre de participants à l'instar de 2024 et 2025, il se déroulera mi-mai 2025 à l'Agora.
- ❑ Les colis de Noël composés de produits de qualité de commerçants locaux seront livrés avant les fêtes par les élus aux personnes de plus de 70 ans.

Aides financières :

- ❑ Poursuite du soutien aux familles par le biais des différentes aides, en collaboration étroite avec le PMS. Poursuite également de la mise à disposition de tickets Proxim'iti en lien avec le CHAL, l'accueil de jour, les Bartavelles et à la demande des assistantes sociales.
- ❑ En complément de l'aide communale à l'acquisition de vélos, une aide du CCAS d'un montant de 20 à 75% du prix d'achat TTC du cycle (classique ou à assistance électrique), dans la limite de 187,50 € sera versée au profit des demandeurs bonnevillois de plus de 16 ans dont le quotient familial est inférieur à 9600 €.
- ❑ des jardins familiaux situés à la Queue de Borne ont été attribués aux personnes qui en ont fait la demande et qui remplissaient les critères d'âge et de quotient familial fiscal.



Situation financière de la commune de Bonneville

Les dépenses

L'action sociale

Amélioration du cadre de vie

Un service de ramassage des encombrants a été mis en place en direction des personnes âgées. Un plan chaud et un plan froid sont en place.

Transport

□ Une tarification solidaire:

Accès gratuit aux lignes régulières de bus pour les usagers possédant une carte mobilité inclusion(CMI)+1accompagnant

Une réduction de 50% sur le prix des abonnements pour les personnes éligibles à la Complémentaire Santé Solidaire

- 2 actions sont développées en 2025-2026 pour améliorer l'accessibilité des offres mobilité :

Une expérimentation de transport à la demande solidaire (mi2026) pour les PMR & seniors "mal-marchands":

Service de transport en mode porte à porte, sur enregistrement (par téléphone), adapté aux personnes à mobilité réduite et réservé aux personnes ayant des difficultés à se déplacer et à emprunter le réseau ProximiTi (séniors de +de 75 ans et personnes à mobilité réduite).





Situation financière de la commune de Bonneville

Les dépenses

Transport

❑ **Expérimentation Proxipouss:**

Durant la période estivale et de fin d'année, pour favoriser les déplacements en mode durable pour de petites distances, ProximiTi a testé les voiturettes électriques avec chauffeur dans le centre de Bonneville.

❑ **Partenariat avec Citiz pour favoriser l'auto-partage:**

Il s'agit de louer une voiture en libre-service de manière occasionnelle, à l'heure, à la journée ou plus. Ce service de proximité, pratique et économique, remplace ainsi la voiture personnelle dont on ne se sert pas tous les jours, ou le véhicule de société.

❑ **ProximiTiJeunes:**

Accès gratuit aux lignes régulières de bus 1an pour les jeunes inscrits aux transports scolaires, 3 mois pour les autres)





Situation financière de la commune de Bonneville

Les dépenses

Logement

Le CCAS de Bonneville est, depuis juin 2018, lieu d'accueil principal des demandeurs de logement social sur le territoire de la CCFG. Il utilise le Système National d'Enregistrement (SNE) des demandes de logement locatif social qui vise à simplifier les démarches du demandeur de logement, améliorer la transparence du processus d'attribution et mieux connaître quantitativement et qualitativement les caractéristiques de la demande locative sociale.

Au niveau de la commune de Bonneville :

- ❑ Poursuite de la réhabilitation du quartier des Iles. Les relogements sont aujourd'hui terminés.
- ❑ Travaux de rénovation et d'isolation dans les logements Halpades du Bois Jolivet (façades, communs, réseaux...).
- ❑ Une résidence Séniors en cours de construction



Situation financière de la commune de Bonneville

Les dépenses

Santé

- Poursuite de la collaboration avec les Bartavelles, renouvellement de la campagne d'information du Pass-Santé, organisation d'une nouvelle édition (8^{ème}) d'octobre rose, et accompagnement des professions médicales (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes) dans le but d'une réimplantation et d'un regroupement au sein de locaux labelisés Maison de Santé par l'ARS en février 2023, sur le site des anciennes écoles de Maria-Salin et du Centre dans le cadre du projet de restructuration.





Situation financière de la commune de Bonneville

Les dépenses

Le sport

- ❑ Depuis la rentrée scolaire 2022-2023, la Ville a mis à jour son dispositif de soutien aux enfants souhaitant pratiquer une activité sportive dans les associations et clubs bonnevillois, à savoir la possibilité de bénéficier d'une réduction de 20 € sur le coût de leur inscription, pour les enfants du CP à la 3ème résidant sur la commune.
- ❑ Un médiateur sportif a été recruté au sein de la collectivité afin d'intervenir auprès des clubs d'athlétisme, de basketball et de football. En marge de l'encadrement des sections jeunes de ces structures, charge à lui de renforcer le lien avec les jeunes issus du QRR Bois Jolivet-Les Îles-Bellerive, de même que de travailler au développement du sport féminin. Une montée en compétences, par l'intermédiaire d'une formation au BP JEPS APT suivie au cours de l'année 2024-2025, doit permettre d'envisager un déploiement d'interventions à destination des publics scolaires.



La ville de Bonneville favorisera et encouragera la pratique sportive libre des Bonnevillois avec l'installation de modules de Fitness et cross training sur la commune. Les travaux visant la création d'un nouveau site de skate-park, pumptrack afin de favoriser les sports urbains se finiront en 2026.



Situation financière de la commune de Bonneville

Les dépenses

Les Espaces Verts

- ❑ Le service espaces verts continue sa gestion arboricole et le diagnostic sanitaire sur son patrimoine, ce qui va engendrer une estimation plus précise du budget et qui va certainement demander une enveloppe un peu plus conséquente.
- ❑ Enfin, en 2025, la commune a obtenu la 3^e fleur des villes et villages fleuris. 2026 verra le maintien des efforts pour la conservation du label et poursuite de ce projet de reconnaissance de la qualité du cadre de vie.





Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Une maîtrise budgétaire complexe

Le budget 2026 sera donc préparé en tenant compte des contraintes budgétaires et fiscales suite au vote de la loi de Finances 2026 avec une baisse des DMTO prévisible et une fiscalité stagnante ainsi qu'une diminution des recettes liées à la dotation compensatrice de CFE/CVAE.

Le chapitre 012 intégrera la hausse de 4 points de la cotisation CNRACL, qui impactera le budget d'environ 65k€. Une hausse du SMIC est à prévoir.

Une provision pour couvrir le risque lié au compte épargne temps, conformément aux directives de la M57 et aux recommandations de la Cour des Comptes, devra être prévue et réalisée.



L'investissement



Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

2. Les dépenses d'investissement

Elles sont composées :

- ❑ DU FCTVA sur les travaux réalisés en N-2 avec un taux de 16,404%
- ❑ De la taxe d'aménagement en forte baisse – problématique de recouvrement au niveau national toujours d'actualité
- ❑ Des subventions d'investissement de nos partenaires notamment par le DEPARTEMENT, LA REGION, ETAT (DETR et DSIL) qui ont tendance à fortement baisser
- ❑ De ventes de terrains ou bâtiments
- ❑ De l'autofinancement
- ❑ Et de l'emprunt



Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

2. Les dépenses d'investissement

□ Dynamisation de la place de l'Hôtel de Ville

- Ravalement des façades en Centre-Ville : le dispositif de subventionnement mis en place depuis 2013 suite aux travaux du centre-ville se poursuit.
- Poursuite de l'aide communale en faveur du commerce de proximité
- Travaux d'aménagement de locaux commerciaux, anciennement Via Appia notamment





Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

2. Les dépenses d'investissement

□ Poursuite et fin de la réhabilitation des anciennes écoles Maria-Salin et du Centre

Les travaux se poursuivent avec le concessionnaire PRIAMS BART.

L'achèvement est prévu pour le 2eme semestre 2026.

Cette opération portera des espaces publics et un parking public.

Une maison médicale sera intégrée ainsi qu'un tiers lieu, portés par la SEM foncière du Faucigny





Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

2. Les dépenses d'investissement

- *La maison médicale a été labellisée par l'ARS, cela va faciliter la recherche de subventions aussi bien pour la collectivité que pour les professionnels de santé.*

Cette Maison médicale labellisée d'une surface d'environ 1200 m² devrait comprendre :

- *Des médecins généralistes*
- *1 cabinet d'infirmiers,*
- *Des spécialistes (orthophonistes, podologue...)*
- *Des orthodontistes*
- *et un laboratoire de 220m²*

Les locaux seront mis à disposition dès juillet 2026 et leur livraison est prévue pour septembre 2026.

L'acquisition de la Maison médicale en VEFA par la SEM foncière du Faucigny fait l'objet d'une convention de subventionnement de la SEM par la commune.





Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

2. Les dépenses d'investissement

□ *Le Château des Sires du Faucigny (en lien avec la CCFG) :*



Les travaux concernant l'aménagement du bâtiment central pour l'installation de locaux supports (espace traiteur, sanitaires) au rez-de-chaussée pour les festivals et événements touchent à leur fin.

Les travaux comprennent un espace de réunions/forums/convivialité, une salle d'expositions temporaires à l'étage, la création d'une liaison entre les deux parties du château (partie « prisons » et la partie cour seigneuriale).



Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

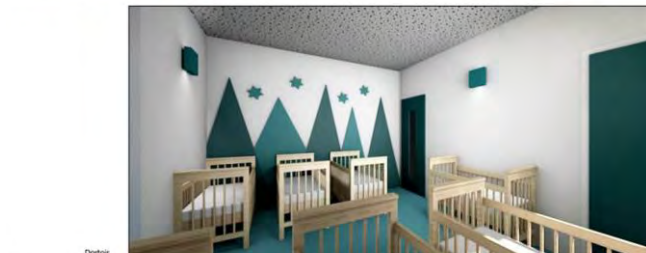
2. Les dépenses d'investissement

❑ Aménagement du bâtiment des Ramettes

La micro-crèche (compétence de la CCFG) occupera le rez-de-chaussée de ce bâtiment.

Les étages et combles seront destinés à l'aménagement de logements (compétence communale). Des locaux destinés à des ateliers d'artistes (EPCA) sont également prévus. Les travaux sont prévus en fin d'année ou début 2027.

L'agrandissement du parc est en projet avec la démolition des garages situés vers la REGB.





Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

2. Les dépenses d'investissement

☐ Autres projets sur la commune

Démolition du foncier « Cailler » avec agrandissement du parking du gymnase Fallion

Projet de construction du nouveau bâtiment de la RGEB



Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

2. Les dépenses d'investissement

II - Éducation et Famille

Les travaux du groupe scolaire du Bouchet sont terminés et l'école accueille les élèves depuis novembre 2025. les espaces extérieurs seront finalisés

Les dernières factures seront réglées en 2026

❑ Travaux d'entretien dans les écoles

Comme chaque année, de nombreux travaux sont prévus sur cette année 2026 dont la poursuite de l'entretien et de l'amélioration des aires de jeux.





Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

2. Les dépenses d'investissement

III - Mobilité – Environnement :

- ❑ Mise en place du Plan Paysage qui a été labélisé.

- ❑ Poursuite de la mise en place d'une station test de vélos en libre service (gare de Bonneville, centre ville de Bonneville, agora)

- ❑ Renforcement du service de location de vélos, notamment électriques, renouvellement de l'aide à l'achat de vélos et mise en œuvre de consignes collectives sécurisées.

- ❑ A la suite du schéma directeur cyclable, fin des travaux sur les itinéraires cyclables prioritaires :
 - ❑ la liaison cyclable « Colonne/Tucinges/St Pierre (CCFG) en lien avec les travaux de confortement des digues du Borne (pont Royal) et de la rue d'Andey.
 - ❑ La liaison La Foulaz- dessy - St Pierre en Faucigny (vélo-route)



Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

2. Les dépenses d'investissement

IV - Qualité de Vie et Proximité

- *Poursuite du déploiement de la fibre optique (livraison sur les coteaux) et progressivement sur le reste de la commune en lien avec la CCFG qui a pris la compétence, la DSP a été attribuée en juillet 2022.*
- *2025 a constitué l'année d'achèvement du déploiement.*





Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

2. Les dépenses d'investissement

- ❑ **La sécurité des lieux de vie**
 - ❑ Poursuite du renforcement de la vidéoprotection (finalisation de la modernisation des caméras)
 - ❑ Projet de Centre de Surveillance Urbaine verra le jour en 2027





Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

2. Les dépenses d'investissement

□ Économie d'énergie et énergie renouvelables :

La commune poursuit ses investissements sur le remplacement des éclairages par des LEDS moins énergivores.

Poursuite des études sur les centrales hydroélectriques.

Études pour l'amélioration énergétique des bâtiments communaux (Hôtel de ville, Agora, écoles...)

Bornes de recharge de véhicules électriques : poursuite de l'installation dans le centre ville notamment



Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

2. Les dépenses d'investissement

☐ Qualité de l'Air

Le plan de protection de l'atmosphère, ainsi que l'ensemble de ces actions dont le Fonds Air bois ou le Fonds Air Entreprise seront reconduits. Les mesures montrent une amélioration continue de la qualité de l'air et une diminution significative des principaux polluants. La vallée de l'Arve est sortie du contentieux européen et respecte aujourd'hui, pour les particules fines, comme pour le Nox, la réglementation européenne.

Le PCAET de la CCFG dont la démarche a été faite en coordination avec les autres EPCI du Genevois Français se poursuit avec la mise en œuvre des fiches actions. Une subvention au titre du PCAET a été octroyée pour les travaux de la voie verte Bonneville/St Pierre.

Poursuite de l'aide à l'investissement à destination des propriétaires occupants disposant de revenus intermédiaires engageant des travaux de rénovation énergétique sous certaines conditions.



Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

2. Les dépenses d'investissement

□ Ressource en eau (*en lien avec la REFG et la RITE*)

- Renouvellement des réseaux vétustes en eau potable et Mise aux normes des réseaux d'assainissement : rue d'Andey, rue du Prats Colis...
- Extension des réseaux d'eaux usées dans les villages : phase 4 côte d'Hyot
- Poursuite des schémas directeur d'eau potable et assainissement débuté respectivement en 2022 et 2023
- Démarrage des études du schéma directeur d'eaux pluviales porté par la CCFG, en lien avec la REFG





Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

2. Les dépenses d'investissement

- ❑ **Optimisation de la gestion des déchets (en lien avec la CCFG)**
 - Poursuite du déploiement des points d'apport volontaire sur la commune de Bonneville
 - Mise en place du tri à la source des bio-déchets en lien avec le SYDEVAL
 - Poursuite de la mise en place d'une collecte en PAV des cartons bruns
 - Identification d'un site pour 1 éventuelle compostière avec le SYDEVAL.

- ❑ **Développement de la nature en ville et préservation des espaces naturels**

En parallèle de la réalisation du projet de ceinture verte autour du centre ville historique, la commune va poursuivre ses efforts sur la valorisation des Espaces verts et de ses espaces naturels.

Fin des études pour l'aménagement du parc de la queue de Borne

Le fleurissement, les jardins familiaux, les ruchers municipaux, la formation des enfants et la préservation des vignes de la Côte d'Hyot participent également à nos objectifs de nature en ville et de préservation de la biodiversité.



Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

2. Les dépenses d'investissement

- ❑ Quartier de Bellerive : Etude urbaine sur le quartier en cours pour requalifier les espaces publics et développer les modes doux
- ❑ Rue Pertuiset et ancien Gymnase : la commune poursuivra ses études sur le remplacement du bâtiment et l'aménagement de la rue Pertuiset
- ❑ Les études sur le secteur des Ramettes se poursuivront pour améliorer la sécurité aux abords du Lycée G.Fichet et l'offre de stationnement
- ❑ Les études opérationnelles sur le secteur des Chambrettes et du parvis du Château seront lancées
- ❑ Les études sur l'aménagement de la ZAC de BENERY, ainsi que celles relatives à la construction de la nouvelle gendarmerie, seront poursuivies
- ❑ Poursuite des réflexions sur les bâtiments communaux pour viser l'économie d'énergie



Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

2. Les dépenses d'investissement

Travaux de Voirie en lien avec la CCFG

- **Route de la Gerbe** : les travaux ont été réalisés en 2025, des finitions seront à faire en 2026. une 2^e phase sera envisagée
- **Requalification de la rue d'Andey** : les études sont en finalisées. La préparation de chantier se fera sur le 2^e trimestre. Les travaux démarreront à l'été 2026.
- **Rue de Pratz-Colis** : les travaux devraient démarrer au 2^e semestre 2026
- **Fin de l'aménagement et de la sécurisation du carrefour de l'école de Dessy, et de la rue de Sauvy**
- **Fin de l'aménagement de la rue JJ Rousseau au Bouchet**
- **Fin de l'aménagement du parking de la rue des Vorziers**





Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

2. Les dépenses d'investissement

□ *Toujours en lien avec la CCFG :*

sur les zones d'activité :

- **Sur la ZAE des Fourmis** : études hydrauliques en cours pouvant déboucher sur des acquisitions foncières et des études pré-opérationnelles pour l'aménagement et la viabilisation de la ZAE des fourmis 3
- **Sur la ZAE du Bronze** : Etudes pré-opérationnelles et poursuite des acquisitions foncières
- **Sur la ZAE de Pré Mouchet** : poursuite des études pré-opérationnelles par un marché de maîtrise d'oeuvre
- **Sur la ZAE des Bordets** : acquisition possible via EPF
- **Sur la ZAE de Motte-Longue/Fourmis** : acquisition foncière suite au rendu de l'étude portant sur la requalification, densification et optimisation foncière de la ZAE « Bonneville Sud ».

Sur Gémapi :

- Projet d'un schéma directeur des eaux pluviales et des risques d'inondation : démarrage au 1^{er} semestre 2026



Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

2. Les dépenses d'investissement

V - Le sport et la Culture

□ La vie sportive

- **Construction d'un stade de rugby,** dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Ville de Bonneville avec la participation de la Communauté de Communes du Pays Rochois et celle de la Communauté de Communes Faucigny-Glières sous la forme d'un fonds de concours. Des aides financières de l'Etat, de la Région et du Département sont très largement apportées au projet.





Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

2. Les dépenses d'investissement

V - Le sport et la Culture

☐ La vie sportive

- **Plaine de jeux à la Foulaz** : fin des travaux du skate park et du pump park prévue en 2026.
- Création d'un parking au droit de l'aire du skate park en lien avec la CCFG.
- Fin de la 1^{ère} phase de la rénovation des travaux de rénovation du gymnase Briffod

☐ Les aires de jeux

- Poursuite d'aménagements d'entretien des structures dans les quartiers





Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

2. Les dépenses d'investissement

□ La vie culturelle

- **Agora** : des études pour rénovation extérieure de l' Agora (façade) ainsi que pour la rénovation thermique auront lieu





Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

2. Les dépenses d'investissement

VI – Economie et logement

- ❑ Sur le quartier de Benery, poursuite du projet de construction d'une nouvelle gendarmerie comprenant des locaux de service et techniques ainsi que des logements pour un effectif global d'environ 90 gendarmes (GC Compagnie, BTA, BR, SIG, PMO) - montage en lien avec la Direction de la Gendarmerie Nationale.
- ❑ Ce projet est réalisé en lien avec Halpades qui portera la maîtrise d'ouvrage des logements

Au final, le budget primitif qui vous sera présenté veillera au respect des grands équilibres financiers de notre collectivité afin de ne pas compromettre ses marges de manœuvre futures. La gestion rigoureuse des finances de la ville sera maintenue en recherchant activement toutes les pistes pour subventionner nos projets.

Ainsi, notre objectif sera de maintenir un niveau satisfaisant d'épargne brute qui financera les dépenses d'investissement. Les investissements très importants réalisés en 2025 ont nécessité le recours à l'emprunt et ont impacté notre capacité de désendettement. 2026 sera plus économe en termes d'emprunts